Arrêté par le conseil d'administration du 25 avril 2013

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

La Jeunesse au Plein Air

LA JPA
La Jeunesse au Plein Air

© Anaïde Piau

Les 45 organisations confédérées à La JPA - au 20/02/2013 -

Organisateurs de séjours et formateurs

L'Association pour adultes et jeunes handicapés (Apajh)

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa)

La Confédération des maisons de jeunes et de la culture de France (CMJCF)

La Fédération des centres musicaux ruraux (CMR)

La Confédération nationale des foyers ruraux (CNFR)

Les Éclaireuses et Éclaireurs de France (EEDF)

La Fédération française des maisons de jeunes et de la culture (FFMJC)

Foeven-Fédération des AROEVEN

La Fédération nationale des Francas

La Fédération unie des auberges de jeunesse (FUAJ)

Hygiène par l'exemple (HPE)

L'Institut de formation de recherche et de promotion (Iforep)

Fédération Léo Lagrange

La Ligue de l'enseignement

la fédération générale des associations départementales des pupilles de l'enseignement public (PEP)

l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA)

Syndicats

La Confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO)

La Fédération syndicale unitaire (FSU)

Le Syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS)

Le Syndicat des enseignants – UNSA (SE-UNSA)

Les Syndicats généraux de l'Éducation nationale et de recherche publique– CFDT (Sgen-CFDT)

Le Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN UNSA éducation)

Le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public (Snep-FSU)

Le Syndicat national des enseignements du second degré–FSU (Snes-FSU)

Le Syndicat national unitaire des instituteurs des professeurs d'école et PEGC-FSU (SNUIPP-FSU)

L'Union nationale des syndicats autonomes de l'Éducation (UNSA Éducation)

Organisations partenaires de l'école

L'Association française d'astronomie (AFA)

L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public (Anateep)

La Fédération française des clubs Unesco (Clubs Unesco)

Le Conseil national des associations familiales laïques (CNAFAL)

la Fédération des délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)

La Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)

La Mutuelle générale de l'Éducation nationale (MGEN)

L'Office central de coopération à l'école (OCCE)

Collectivités territoriales

Le Réseau français des villes éducatrices

JLR (Œuvre de Plein Air des Jeunesse Laïques et Républicaines

Organisations de jeunes

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev)

La mutuelle des étudiants (LMDE)

L'Union nationale des étudiants de France (Unef)

L'Union nationale lycéenne (UNL)

Comités d'entreprise

L'Association touristique des cheminots (ATC Chemins de France)

L'Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de la poste (Avéa la poste)

La caisse centrale d'activités sociales du personnel des industries électrique et gazière (CCAS)

Le Comité régie d'entreprise – RATP (CRE-RATP)

Le Comité de gestion des centres de vacances (CGCV)

La confédération JPA

L'association dite « **La JEUNESSE AU PLEIN AIR** », confédération des organisations laïques de vacances et de loisirs éducatifs d'enfants, d'adolescents et de jeunes, **fondée en 1938** à Paris, regroupe « des organisations statutairement attachées à la laïcité, à l'expansion de l'enseignement public et au développement des activités éducatives et organisations de vacances et de loisirs d'enfants, d'adolescents et de jeunes… » selon ses statuts.

Aujourd'hui, **45 organisations nationales sont fédérées au sein de La JPA**. Association et comités d'entreprises, organisateurs et formateurs dans le champ des vacances et des loisirs collectifs d'enfants, syndicats d'enseignants, mutuelles, associations représentatives de jeunes, de parents et de communes **contribuent pleinement à l'ensemble des missions de La JPA. Elle est un lieu d'échanges, de débats et d'élaboration d'une position commune sur les vacances et les loisirs inscrits dans les politiques éducatives.**

Les organisations confédérées réaffirment que **les vacances et les loisirs éducatifs sont les domaines d'actions prioritaires de La JPA**, les vacances et les loisirs étant complémentaires à l'École et à la famille, dans une conception globale de l'éducation.

La JPA remplit une mission éducative et sociale au service des enfants, des adolescents et des jeunes, en complémentarité avec l'action du service public et laïque d'éducation. C'est une confédération, historiquement ancrée dans le monde péri et extrascolaire en relation avec l'école. Pour remplir cette mission, l'activité militante est indispensable ; elle doit être confortée et amplifiée.

La nature confédérale de La JPA est un atout pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. En effet, différents modes d'interventions sont permis puisque La JPA est à la fois constituée d'organisations nationales, de comités départementaux, aujourd'hui 94 (constitués de bénévoles membres des structures départementales de ces dernières) et d'un groupe de personnes qualifiées. Par ailleurs, pour répondre aux exigences de la décentralisation, 14 unions régionales JPA se sont constituées au fil des années.

Une équipe nationale au service du projet et des bénévoles qui l'animent.
Au niveau national, l'équipe a été restreinte en 2012 (deux postes de délégués nationaux gelés en septembre 2012). L'équipe du siège s'organise autour de trois grands pôles : Solidarité, Valorisation des accueils collectifs de mineurs et centres de ressources, Administratif et Financier.
Pour relayer les actions, huit délégués nationaux en régions accompagnent les comités départementaux et les unions régionales.

Depuis 2011, en cohérence avec ses actions, La JPA a décidé d'accueillir en son sein des jeunes en service civique. Trois objectifs principaux ont été fixés : premièrement, permettre à des jeunes de s'engager dans une action qui les motive, deuxièmement, soutenir l'action de La JPA et troisièmement faire bénéficier La JPA du dynamisme et du regard de ces jeunes, afin de renouveler, pourquoi pas, ses pratiques.

Rapport moral de Jacques Durand

Dans la ligne tracée en 1938 par la « *Fédération nationale des œuvres laïques de vacances d'enfants et d'adolescents* », La JPA poursuit, inlassablement depuis plus de 70 ans, son œuvre en organisant, notamment, chaque année, sa campagne de solidarité et de citoyenneté. Au sein de la confédération, avec l'appui des 45 organisations membres, le même objectif est visé : **promouvoir le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs pour les enfants et les jeunes.** Mais la crise économique se développant et l'évolution de la société aidant, il peut arriver que chacun soit tenté de se replier sur ses objectifs particuliers, immédiats, au détriment d'objectifs davantage partagés et conduits sur un plus long terme. Les débats renouvelés sur la place respective des uns et des autres, sur les champs de compétence et d'intervention de telle organisation par rapport à telle autre, sur les recherches individuelles de subventions et de financements, entretiennent, certes, le dynamisme des échanges entre partenaires, mais ne permettent pas toujours d'avancer collectivement, aussi vite que l'on pourrait le souhaiter.

Succédant à mon collègue **François Testu** dont je salue le travail effectué, je fus élu président de La JPA par le conseil d'administration réuni à Nantes, le 27 juin 2012. J'ai mesuré d'emblée le travail qu'il convenait de poursuivre pour consolider la confiance mutuelle portée par le désir de réussir ensemble. En cette période socio-économique difficile, il convient que les associations organisatrices de séjours et de formations, les associations partenaires de l'école, les syndicats d'enseignants, les mutuelles, etc., **agissent ensemble pour que les vacances et les loisirs éducatifs soient reconnus comme temps éducatifs complémentaires à ceux de l'école et de la famille**. Dans le cadre de l'élaboration du plan stratégique, le travail de clarification des missions est aujourd'hui lancé et devrait aboutir dans le second semestre 2013. En un mot, en interne comme à l'externe : qui s'occupe de quoi pour s'assurer que les objectifs communs seront atteints ?

L'élection du Président **François Hollande** et la formation du Gouvernement animé par **Jean-Marc Ayrault** ont changé la donne en 2012

© Luc Bentz

Jacques Durand, Président de La JPA depuis le 27 juin 2012

sur des sujets qui interpellent directement La JPA et les 45 organisations membres. Dans son discours de politique générale, le 3 juillet 2012, le Premier ministre déclarait devant les députés : « *Je l'ai dit, la jeunesse est notre priorité* ». Depuis, nombreux furent les débats, les entretiens, les réunions, les prises de position consacrés à la jeunesse, notamment pour ce qui concerne les questions relatives au droit aux vacances et à la réussite éducative des enfants et des jeunes. La réforme des rythmes scolaires annoncée par le ministre **Vincent Peillon** a directement interpellé chacun d'entre nous. Il convenait que chaque organisation se prononce. Sur un tel sujet appelé à constituer une rupture historique dans la conception et l'organisation des rythmes de vie et d'éducation de l'enfant, j'ai dit qu'on ne pouvait que prendre parti. Pas question de se réfugier dans l'abstention : on était pour ou on était contre ! Au conseil supérieur de l'Éducation, le 8 janvier 2013, La JPA a voté pour.

Les projets éducatifs territoriaux se mettant progressivement en place dans chaque commune ou intercommunalité, les comités départementaux de La JPA, en plein accord avec leurs partenaires, doivent contribuer au succès de cette réforme capitale.
Accompagner le départ en classe de découvertes, première amorce du « *partir et vivre ailleurs* », n'est-ce pas déjà permettre à un élève de découvrir un autre horizon géographique et culturel afin d'y construire les fondations d'un « *vivre ensemble* » distinct de celui du cocon familial ou de son quartier ?

En se confrontant ainsi à la différence, dans un environnement laïque d'activités et d'apprentissages, l'enfant développe sa personnalité et diversifie ses rôles sociaux.
L'éducation à la solidarité et à la citoyenneté, jusqu'alors confinée au périmètre des repères familiaux, est en marche.

Depuis juillet 2012, toutes ces questions ont mobilisé notre énergie. Pour expliquer le rôle de La JPA, revendiquer le droit au départ des enfants en séjours et loisirs éducatifs auprès des pouvoirs publics, valoriser le rôle des accueils collectifs de mineurs auprès des enseignants, j'ai rencontré, à chaque fois accompagné de notre directrice générale **Anne Carayon**, de nombreuses personnes. Au gré des pages de mon agenda, je relève quelques dates : le 26 septembre 2012, au cabinet du président du Sénat **Jean-Pierre Bel**. Le 10 octobre, au cabinet du Premier ministre **J. M. Ayrault**. Le 11 janvier 2013, avec la Ministre déléguée à la Réussite Éducative, **George Pau-Langevin** et le comité départemental JPA des Hauts-de-Seine, pour rencontrer les élèves et les enseignants de l'école F. Buisson d'Antony. Le 17 janvier, au ministère de l'Éducation nationale, pour lancer la campagne de solidarité et de citoyenneté 2013 sous le parrainage, en liaison satellite, de **François Gabart**, vainqueur du Vendée Globe quelques jours plus tard.

Ces rencontres, comme d'autres, furent aussi l'occasion d'évoquer la difficile question du statut du volontariat de l'animation qui, à ce jour, demeure toujours une proposition de loi auquel le nouveau parlement n'a pas encore donné suite. Dès juillet 2012, nous avons lancé notre campagne d'interpellation des parlementaires sur ce projet de loi. De même, dans le cadre de la journée nationale d'étude de La JPA, organisée le 13 décembre dernier à l'Université du Mirail à Toulouse, sur le thème de « *L'animation volontaire : un espace d'engagement éducatif pour les jeunes* », j'ai apprécié l'intervention du député **Régis Juanico**, l'un des porteurs actifs de ce projet. Mais, en 2013, il nous faudra convaincre davantage de parlementaires pour espérer une évolution favorable de ce statut !

À côté des changements internes qui ont caractérisé l'année 2012 - nouveau président, nouveau bureau, nouvelle directrice générale, nouvelles procédures de contrôle - et, au-delà, de ce travail de conviction et d'explication pour le droit au départ en vacances des jeunes, je n'oublie pas notre complexe médico-social Jacques Besse de Lavaur qui mobilise également notre attention. Les 4 et 5 octobre 2012 et, plus récemment, le 19 avril 2013, j'ai présidé le comité de gestion de l'établissement. Dans l'esprit de nos valeurs de solidarité et de citoyenneté, j'y vois le travail effectué. Pour avoir participé à la négociation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), le 3 décembre 2012 à Albi, j'ai entendu avec satisfaction les représentants de l'agence régionales de santé de Midi-Pyrénées féliciter La JPA pour l'amélioration continue de la qualité apportée aux résidents, jeunes ou moins jeunes, accueillis dans notre structure, compte tenu de leur situation de handicap. Que les personnels qui s'impliquent pleinement au quotidien se reconnaissent dans ces félicitations qui leur sont adressées. Cependant, considérant l'évolution des politiques publiques dans le secteur médico-social, La JPA doit s'interroger sur les meilleures conditions à mettre en œuvre pour poursuivre le travail entrepris, notamment pour consolider une gestion moderne, solidaire et efficace. La réflexion est engagée, une réponse devra être formulée le moment venu.

En 1938, comme en 2013, notre confédération ne saurait se développer sans la mobilisation de tous : nos personnels, qu'ils exercent au siège ou en région ; nos bénévoles comme nos partenaires. Que tous soient remerciés.

De nouvelles organisations nationales frappent aujourd'hui à notre porte et souhaitent être membres de notre confédération. J'y vois un signe positif. La JPA poursuit la route tracée par nos prédécesseurs. **Sachons qu'au terme de nos actions, les enfants et les jeunes en seront les premiers bénéficiaires.**

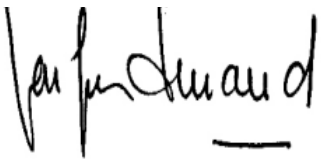

Jacques DURAND, résident de La JPA

Sommaire

La confédération JPA

Rapport moral de Jacques Durand

1. Aides au départ - Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

Pages 7 - 26

- La campagne de solidarité
- Mission d'aides au départ en colos en lien avec la campagne de solidarité
- Aides au départ en séjours scolaires grâce au partenariat avec l'ANCV
- Aides à des projets associatifs
- Synthèse 2012 des aides aux départs en séjours collectifs

2. Promotion et plaidoyer pour les vacances et les loisirs collectifs

Pages 27 - 40

- Actions de revendications pour la création d'un volontariat de l'animation
- Des vacances et des loisirs éducatifs pour les enfants en situation de handicap
- La JPA et la réforme des rythmes éducatifs
- Sensibilisation des enseignants à l'apport éducatif des accueils collectifs de mineurs et des séjours scolaires

3. Études et recherches - Veille - Centre de ressources

Pages 41 -56

- Des études et des recherches sur les vacances et les loisirs
- Une veille réglementaire et juridique
- Le centre de documentation
- Accueils collectifs de mineurs : réflexion et valorisation

4. Le complexe médico-social Jacques Besse

Pages 57 - 62

- Le contexte général
- L'activité
- Les actions principales
- La vie des établissements

5. Animation du réseau et vie institutionnelle

Pages 63 - 68

- Vie statutaire et démocratique
- Participation de La JPA aux différentes coordinations associatives et aux instances institutionnelles

Pages 69 - 72 Lexique

Pages 73 - 82 Annexes

Des vacances pour tous les enfants !

Participez à la collecte de
La Jeunesse au plein air

Tehem / Mathilde Domecq / Nob / Kaze Dolemite © Glénat 2011

Campagne 2012 de Solidarité et de Citoyenneté

Les vacances, c'est comme l'école, tous les enfants et tous les jeunes y ont droit !

ministère éducation nationale jeunesse vie associative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA JPA
La Jeunesse au Plein Air

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

La JPA, Confédération des organisations laïques de vacances & de loisirs d'enfants, d'adolescents & de jeunes, 21 rue d'Artois, 75008 Paris, 01 44 95 81 20

1

Aides au départ Éducation à la citoyenneté et à la solidarité

Depuis 1947, La Jeunesse au Plein Air organise une campagne nationale dans les établissements scolaires publics : écoles primaires, collèges et lycées. Cette campagne permet de sensibiliser les enseignants et les enfants aux valeurs de solidarité, en les invitant à collecter des fonds ensuite reversés sous forme d'aides au départ en colos.

En 2012, la **67ème campagne de citoyenneté et de solidarité de La JPA** s'est déroulée du 18 janvier au 12 février. Ce sont au total, 89 comités départementaux qui ont animé la campagne et organisé la collecte dans leur département pour permettre le départ en séjours d'enfants et de jeunes.

Reconnue comme opérateur de solidarité, La JPA a su trouver le soutien de **différents partenaires**. Avec des collectivités locales, les comités départementaux et les unions régionales ont mené des opérations 1er départ en colos. Avec **l'ANCV**, La JPA a attribué des aides pour le départ en séjours scolaires.

1.1

LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Pourquoi cette campagne ?

Pour favoriser l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité

L'objectif est de **sensibiliser les enfants au droit aux vacances**. Cette campagne est en effet **l'occasion pour les élèves de prendre conscience des inégalités dans ce domaine et de mener une action concrète de solidarité** vis-à-vis de leurs pairs. De l'école au lycée, les enseignants peuvent, en utilisant les outils pédagogiques de La JPA, faire découvrir à leurs élèves ce qu'est une action collective à finalité solidaire.

Pour que davantage d'enfants bénéficient d'un séjour de vacances et loisirs éducatifs.

En France, chaque année, près de trois millions d'enfants ne peuvent partir en vacances dont 2 millions ne quittent pas leur domicile, ne serait-ce que deux jours de suite. Les sommes collectées sont gérées par les comités départementaux de La JPA puis redistribuées sous forme de bourses pour le départ en séjour de vacances. Ces bourses viennent compléter les aides apportées par d'autres organismes.

Lancement de la campagne de solidarité au ministère de l'Éducation nationale

L'engagement du ministère de l'Éducation nationale

50 000
établissements sensibilisés par l'envoi de documents imprimés et de newsletters

392 139 €
collectés

La campagne de La Jeunesse au Plein Air se fait par délégation du ministère de l'Éducation nationale qui lui en confie l'organisation. C'est **l'une des 3 collectes de fonds pour laquelle le concours des élèves et des enseignants est autorisé.** Son organisation a fait l'objet d'une note de service parue au BOEN n°43 du 22 novembre 2012 sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale. Pour marquer ce lien avec l'Éducation nationale, **le coup d'envoi de la campagne est chaque année organisé au sein même du Ministère.**

En 2012, le lancement de la **67ème campagne** a eu lieu le 18 janvier. La cérémonie officielle était présidée par **Jean-Michel Blanquer**, directeur général de l'enseignement scolaire. Trois classes venues du Pas-de-Calais, du Finistère et des Yvelines, ont été accueillies en fin de matinée dans la salle Condorcet du Ministère. Les élèves de Saint-Inglevert (Pas-de-Calais) ont déclamé leur slam sur la solidarité. Ceux de l'école publique de Saint-Évarzec (Finistère) ont présenté un diaporama sur leurs travaux solidaires. Enfin, les jeunes collégiens de Trappes (Yvelines) ont interprété une chanson intitulée « *Ce monde existe* ».

La cérémonie s'est poursuivie avec la visite « téléphonée » d'un fidèle parrain de la campagne, le grand navigateur **Michel Desjoyeaux**. Il a eu un échange simple et émouvant avec le public.

Moyens d'actions pour mettre en œuvre la campagne

Des supports de collecte et des outils pédagogiques

La campagne annuelle de La JPA est une opération de collecte qui permet à des enfants exclus des vacances de partir en séjours collectifs. Elle est également propice à une **réflexion sur la solidarité et sur le droit aux vacances**. Les outils proposés par La JPA aux enseignants répondent donc à cette **double mission de collecte et d'éducation**.

En 2012, près de 50 000 établissements scolaires publics du premier et du second degré ont été destinataires d'un livret de vingt pages. Ce livret broché comprenait tous les outils nécessaires pour mener la campagne dans un établissement :

- Les supports de collecte
Deux planches de vignettes d'autocollants que les enfants ont proposé à leurs proches au prix conseillé de 2€ des affichettes à diffuser au sein des établissements, un collecteur à assembler avec les élèves, et enfin, des enveloppes retour pour permettre aux écoles d'expédier facilement les dons aux comités départementaux.

- Les outils pédagogiques
Huit pages du livret étaient exclusivement réservées à des actions pédagogiques. Cinq pages présentaient une fiche pratique par niveau pour la mise en œuvre de la campagne dans les classes, une page était consacrée à la lecture d'image des affiches de la campagne, et enfin deux pages présentaient les projets éducatifs : l'opération « *BD Tchôlidaire* » et l'opération « *Slam rend solidaire* ».

Les fiches pratiques et projets pédagogiques ont été conçus par les enseignants qui font partie de l'équipe de La JPA.

Pour les cycles 1, 2 et 3 des fiches-projets autour de la campagne et des vacances ont été proposées. Elles comprenaient plusieurs séances s'appuyant sur les programmes d'enseignement et permettant de travailler des compétences attendues dans les piliers du socle commun. Chacune des fiches pédagogiques proposées répondait donc aux programmes d'enseignement existant de chacun des niveaux de la scolarité.

Pour le secondaire, il était proposé des actions à mener :
- dans le cadre du projet d'établissement par l'intermédiaire des conseillers principaux d'éducation pour les collèges ;
- dans le cadre du programme d'éducation civique, juridique et social pour les lycées.

Les livrets ont été diffusés auprès des établissements par :
- le siège national (pour 64 départements)
- les comités départementaux de La JPA (pour 36 départements).

Pour renforcer la confiance, votre Comité de la Charte évolue !
AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE don en confiance
DON en CONFIANCE comitecharte.org

La JPA est agréée par le comité de la charte du don en confiance. Ce comité est un organisme sans but lucratif, qui exerce depuis plus de 20 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique.

116 000
livrets

205 000
tracts d'appel à don

145 000
affichettes

10 000
cartes de correspondance

200
affiches abribus

Des actions éducatives

L'opération « *Slam rend solidaire* »

Pour la seconde année, La JPA a proposé aux classes de cycle 3 et de collège de participer à l'opération « *Slam rend solidaire* ». Cette opération est menée en partenariat avec la Ligue de Slam de France, l'Association française des enseignants de français (Afef), l'UCPA et l'ANCV. Ce tournoi de slam récompense la classe lauréate par un séjour en classe de découvertes.

C'est un projet de classe transdisciplinaire qui **permet aux élèves de réfléchir aux notions de solidarité et d'inégalité face aux départs en vacances. Seul ou à plusieurs, les élèves écrivent des slams d'expression française sur un des thèmes suivants : la solidarité, les vacances, les loisirs, la colo, les centres de loisirs**. Après avoir travaillé la diction, le rythme, le jeu et la mise en scène, la classe élit ou fait élire par un public extérieur le slam qui la représentera. Le slam élu est déclamé par les élèves de la classe devant une caméra et envoyé à La JPA. Un jury national se réunit en mars et choisit la classe gagnante qui sera récompensée par un séjour scolaire dans un centre de l'UCPA.

En 2012, c'est la classe de CM1-CM2 de Madame Mammar de l'école Émile Géhant de Belfort qui a remporté le tournoi. Les élèves lauréats sont partis en classe de découvertes, du 4 ou 8 juin 2012, dans un centre UCPA situé au Lac d'Annecy. Le texte du slam lauréat est, par ailleurs, consultable en annexe.

Par ailleurs, devant la qualité du slam présenté par les élèves du CM2 B de l'école Édouard Marceau de Saint-Joseph (Martinique), le jury a décidé d'attribuer une mention spéciale à la classe et de lui offrir un caméscope numérique.

Affiche de l'opération Slam rend solidaire

La mobilisation des comités départementaux

La campagne de La JPA est une action nationale qui a pour particularité d'être conduite par un réseau de comités départementaux constitués des structures départementales des 45 organisations nationales confédérées et d'associations locales qui partagent les mêmes valeurs que la confédération.

Ces comités, essentiellement composés de bénévoles, font vivre la campagne dans leur département : ils contactent les établissements scolaires, organisent la collecte et attribuent les bourses localement. La mobilisation de ces bénévoles est essentielle à la réussite de la campagne et leur action militante permet de créer un lien de proximité avec les familles et les acteurs locaux.

En 2012, 89 comités ont animé la campagne et organisé la collecte dans leur département pour développer les aides financières et permettre le départ en vacances d'enfants et de jeunes. Ces comités ont diffusé le matériel auprès des établissements scolaires, organisé le coup d'envoi de la campagne dans leur région et mobilisé des donateurs particuliers pour augmenter le résultat de la collecte.

Du côté où il fait chaud
On prépare les valises
Pour un séjour à Vallouise
William joue à la WII
Emmy joue aux billes
Avec le petit Louis
Leur mère prépare les habits
Leur père range les skis

Du côté où il fait froid
Pour chacun, c'est l'ennui
Ils ne partent jamais en vacances
Car l'été comme l'hiver
Y a pas de sous mais du dégoût.

Extrait du slam vainqueur

L'opération « *BD Tchôlidaire* »

Cette opération a été reconduite en 2012. Elle s'adressait aux professeurs des écoles ou de collèges et pouvait également s'inscrire dans le cadre des actions péri-éducatives. Les participants devaient envoyer un scénario de bande dessinée, titrée, d'expression française. Le thème du scénario devait aborder la solidarité/la citoyenneté en lien avec les loisirs et les vacances.
Ils devaient en outre comporter une vingtaine de vignettes, ce qui correspondait à deux pages de bande dessinée. Le scénario devait s'inspirer de l'univers de Paola Crusoé, bande dessinée scénarisée et illustrée par Mathilde Domecq.

Les trois écoles lauréates en 2012 sont : la classe de CM2 de l'Ecole élémentaire Auguste Carbonnel Vidauban (1er prix), le cycle 3 de l'école élémentaire de Valleraugue (2ème prix), et enfin, la classe de CM2 de l'école la Plaine de Gif sur Yvette (3ème prix). Ces trois écoles se sont vues remettre en guise de prix, des exemplaires de bandes-dessinées offertes par la maison d'édition Glénat.

Développement des dons de particuliers et mobilisation de partenaires

Le développement des dons

Depuis 2008, La JPA a élargi sa collecte aux donateurs particuliers, développant ainsi une base de donateurs fidèles qui soutiennent sa mission et ses activités. Des mailings de sollicitation sont donc envoyés à cette base de donateurs, plusieurs fois par an pour augmenter le résultat de la collecte et permettre à plus d'enfants de bénéficier d'aides au départ.

Parallèlement à cette action menée par le siège national, les comités départementaux ont également diffusé des tracts d'appels à dons auprès de leurs réseaux : DDEN (Délégués départementaux de l'Éducation nationale), retraités de l'Éducation nationale, amis de La JPA. En 2012, les dons collectés auprès des particuliers s'élèvent à 138.658 euros. Ces fonds viennent s'ajouter aux sommes recueillies par les écoles.

Partenariat avec les éditions Glénat

En 2012, Glénat a poursuivi son soutien à La JPA en offrant les visuels de quatre dessinateurs de « *Tchô ! La collec* ». Les personnages de Nob, de Mathilde Domecq, de Tehem et de Kaze

Le scénario de l'opération « *BD Tchôlidaire* » s'inspire de l'univers de Paola Crusoé.

Dolemite ont ainsi illustré les supports de collecte et de communication (vignettes, affiches, etc.). **Un remerciement plus particulier est adressé à Mathilde Domecq qui a offert à La JPA Paola Crusoé et son univers graphique pour l'opération « *BD Tchôlidaire* ».**

Partenariat avec l'UCPA

En mai 2012, l'UCPA, **confédérée à La JPA, a réalisé un emailing auprès de ses clients pour promouvoir la campagne de La JPA**. Cet emailing a permis de mobiliser de nouveaux donateurs. L'UCPA est également partenaire de l'opération « *Slam rend Solidaire* » en dotant la classe lauréate d'un séjour scolaire dans l'un de ses centres.

Partenariat avec la BRED

Le partenariat avec la BRED initié en 2011 s'est poursuivi en 2012. Ce partenariat a pour objectif de promouvoir la campagne de solidarité et de citoyenneté et de collecter des fonds pour La JPA.

Le soutien de la BRED se concrétise à travers différentes actions :

- **Poursuite de l'opération de parrainage**. Le principe est simple : il est proposé aux clients de la Bred qui ouvre un compte pour un de leurs proches de reverser cinq euros à une association de leur choix. En 2012, **plus de 3 000 clients ont choisi La JPA** comme bénéficiaire du don parmi les trois associations proposées (JPA, Fondation IFRAD pour la recherche sur la maladie d'Alzheimer et Médecins Sans Frontières).

- **Mise en valeur de La JPA et de la campagne de solidarité sur le site « Bred sociétaires »** avec un lien vers le site internet de La JPA et l'invitation faite aux visiteurs du site de faire un don.

Partenariat avec la CASDEN

La CASDEN relaie la campagne et diffuse, une fois par an, **un appel à don** auprès de ses clients.

Trois navigateurs parrains de la campagne

En 2012, **Michel Desjoyeaux**, **Roland Jourdain** et **Vincent Riou**, célèbres navigateurs au grand large, ont renouvelé leur soutien à La JPA en s'engageant cette année encore à soutenir la campagne de solidarité.

Cette **fidélité sans faille témoigne de leur attachement à La JPA et aux valeurs de citoyenneté portées par cet événement national**. « *Ne pas partir en vacances c'est être privé de liberté* » précisait Vincent Riou. Recueillir des dons, échanger, débattre sur la solidarité dans les écoles sont au cœur de notre campagne et leur parrainage renforce ces dimensions citoyennes et éducatives.

© B. Stiechelbaut

Michel Desjoyeaux, parrain de la campagne de La JPA depuis 2008

« Être parrain, c'est exprimer ma solidarité. Je crois que les enfants ont déjà la culture de la solidarité par les échanges qu'ils font. Eh bien, il faut aller un petit peu plus loin avec La JPA pour permettre à certains enfants de pouvoir profiter d'une ouverture sur le monde et des camps de vacances. »

« Combien d'entre nous n'ont pas appris la vie pendant leurs vacances ? C'est dans les moments de liberté, de découverte que l'on s'ouvre au monde… Qui d'entre nous ne souffre pas de voir un enfant qui n'est pas épanoui, qui n'a pas la possibilité de faire ce que d'autres font ? Je crois qu'il faut lutter tous les jours et acter le fait que c'est un droit fondamental d'être en vacances quand on est enfant. Dans la continuité, on le fait ensemble et j'en suis ravi. »

© B. Stiechelbaut

Roland Jourdain, parrain de la campagne de La JPA depuis 2009

© F. Betermin

Vincent Riou, parrain de la campagne de La JPA depuis 2009

« Les vacances sont un moyen pour les enfants de grandir, de sortir de leur environnement, de leur quotidien qui n'est pas toujours rose. C'est la part de rêve qu'il faut avoir dans la vie pour avancer. Aider des enfants à partir en vacances, c'est une belle action. En plus, la campagne de La JPA est particulière, parce que ce sont les enfants qui aident les enfants… C'est primordial d'apprendre tous ces petits gestes dès le plus jeune âge ! »

Les lancements de la campagne de solidarité et de citoyenneté sur le territoire

Les lancements de la campagne de solidarité et de citoyenneté représentent **un moment clé de l'année**. Ces évènements permettent de mettre en valeur les principes de La JPA et sont le symbole de l'union de tous les acteurs présents autour d'un objectif commun.

Ainsi, maires, préfets, membres de l'Éducation nationale, représentants des conseils généraux et régionaux, mais aussi, confédérés, personnalités, Dasen (directeur académique des services de l'éducation nationale) et de nombreux autres membres de comités et d'associations sont systématiquement présents afin d'apporter leur soutien à la campagne de solidarité et de citoyenneté.

À travers leurs présences, les participants envoient un signe fort d'engagement envers les actions menées par La JPA.

Les lancements de campagne bénéficient également d'une **bonne couverture médiatique**, ce qui permet à l'ensemble des comités départementaux et des unions régionales d'augmenter ou bien de pérenniser leurs présences au niveau local.

Ces lancements représentent également **l'opportunité pour de nombreuses classes d'exposer leurs projets éducatifs et de montrer leur rôle de premier plan ainsi que leur implication dans ce projet.**

Quelques exemples *(suite en annexe 2) :*

Nord-Pas-de-Calais

Le collège Charles Péguy d'Arras, dirigé par Fabien Decq a accueilli le lancement départemental de la campagne le jeudi 19 janvier 2012.
La manifestation, présidée par Yannick Tenne, Dasen du Pas-de-Calais, en présence d'Évelyne Beaumont, adjointe au maire d'Arras, a réuni les représentants des différentes associations confédérées du Pas-de-Calais. Les élèves de l'Ulis (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et leur professeur, Marie-Christine Arrachart, ont présenté leur séjour passé à Merlimont, dans un centre de la Ligue de l'enseignement du Pas-de-Calais, grâce à l'aide de l'ANCV et de La JPA. Au diaporama sur le séjour, s'ajoutait une exposition des productions pédagogiques et artistiques réalisées autour de ce projet. Dans son discours, le président du comité départemental, Michel Darras, a rappelé le **rôle pédagogique de la campagne de La JPA**.

Il a enfin rappelé que séjour éducatif et réussite scolaire sont étroitement liés : « ***La classe de découvertes est un outil d'apprentissage ; l'élève pris dans sa globalité va être confronté à autant de situations, va découvrir et apprendre pour comprendre… et lorsque l'on a compris, on peut entreprendre*** ». Avant de recevoir la vignette symbolique du lancement de campagne, le Dasen, Yannick Tenne, a réaffirmé son attachement à La JPA et le soutien qu'il lui apporte auprès des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) et des chefs d'établissement.

Picardie

Dans la Somme, c'est le 30 janvier 2012, que la mairie d'Amiens a accueilli le lancement de la campagne.

Accueillis par deux adjoints au maire - Lucien Fontaine (en charge de la Jeunesse) et Marion Lepresle (responsable des Affaires scolaires) - les élèves de l'école élémentaire Bapaume ont présenté la nouvelle vignette aux diverses personnalités présentes. L'inspectrice de l'Éducation nationale, représentant le Dasen, a remercié les enfants du travail réalisé pour ce lancement.

Des dessins et une grande tirelire ont été mis à disposition du comité départemental, suite au passage dans la classe de Christopher Hecquet, jeune en service civique. Ce dernier est également intervenu dans d'autres écoles d'Amiens pour sensibiliser les élèves à la solidarité.

Francis Lec, vice-président du conseil général en charge de l'Éducation, a tenu à expliquer aux enfants le maintien en 2012 de ce budget malgré les difficultés financières des collectivités territoriales : « ***l'Éducation est également une question de solidarité !*** » a-t-il déclaré.

Île de France

Dans les Hauts-de-Seine, le comité de La JPA bénéficiait du prestigieux salon d'honneur de la préfecture pour le lancement de sa campagne de solidarité. Le lundi 19 mars 2012, 38 enfants de maternelle, 55 écoliers de CP et CE1, 7 collégiennes de 5ème, accompagnés d'enseignants, de parents et d'Atsem, s'y installèrent.

Des remerciements personnalisés furent adressés aux représentants des services de l'État, (Préfecture, Dasen, DDCS et VVV, CAF 92), aux six élus municipaux (de Boulogne-Billancourt, Courbevoie, Neuilly, Issy-les-Moulineaux, Meudon, et Rueil-Malmaison), aux enseignants, aux membres du comité de La JPA 92, et bien évidemment aux enfants. Les collégiennes ont, à cette occasion, fait la lecture du texte des affiches de l'année, évoquant : « des vacances pour tous les enfants », « la campagne de solidarité», et « la collecte Jeunesse au plein air ».

Lancement de campagne dans le département de la Somme.

Lancement de campagne dans le département des Hauts de Seine.

Alsace

Le lancement de la campagne de solidarité et de citoyenneté du Bas-Rhin a eu lieu le 12 janvier 2012 au collège Herrade-de-Landsberg de Rosheim, en présence de Philippe Meyer (conseiller général), des joueurs de l'Étoile Noire (club de hockey sur glace), et de Joseph Cascione (directeur marketing et communication de leur club). L'occasion pour **Jacques Schweitzer**, principal du collège Herrade de Landsberg de Rosheim, d'affirmer que ces actions « ***s'inscrivent dans le champ de nos valeurs communes de laïcité, de solidarité et de citoyenneté, celles qui animent les éducateurs que nous sommes tous parce que nous croyons tous au fait qu'on ne forme pas les jeunes sans ouvrir leur regard, sans les amener à s'intéresser aux autres, à sortir de leur point de vue personnel pour prendre conscience de la réalité*** ». **Constant Blum**, président de La JPA du Bas-Rhin, a lui insister sur le fait que La JPA représente « ***une main tendue vers des centaines d'enfants et de jeunes qui, pour une raison ou une autre, regardent partir leurs copains en colo, en classes de découvertes et sont exclus des propositions offertes aux autres. Nous leur tendons la main et les aidons à franchir l'obstacle pour leur permettre de rester dans le groupe. Cet obstacle se nomme le plus souvent : pauvreté ou handicap*** ».

En 2012, les lancements de campagne c'était :

- *89 départements mobilisés*
- *Des personnalités présentes*
- *Des lieux prestigieux*
- *Des projets pédagogiques*
- *Une bonne couverture médiatique*
- *Et beaucoup de sourires*

D'autres initiatives locales

En plus des lancements de campagne, les comités départementaux et les unions régionales sont à l'origine de plusieurs initiatives locales qui méritent d'être mises en avant.

Dans la région **Midi-Pyrénées**, des étudiantes en Gestion Entreprises Administrations à l'IUT de Rangueil ont, par exemple, choisi de réaliser leur projet tuteuré sur le départ en vacances avec La JPA Midi-Pyrénées. Pour cela, elles se sont mobilisées et ont mis en place de nombreuses actions tels que : une vente de gâteaux, une soirée étudiante en lien avec l'Afev, une tombola, un micro-trottoir, une vidéo sur les vacances publiée sur leur page Facebook, etc. **L'imagination est là et les actes suivent** !

En **Alsace**, c'est l'opération « *Bourses de voyages* » qui a fait parler d'elle à la gare de Strasbourg. Cette opération, née d'un partenariat de la SNCF, de l'Institut supérieur de communication de Strasbourg et de La JPA Bas-Rhin, s'est déroulée dans le hall central de la gare de Strasbourg du 1er au 30 décembre 2012. Son objectif était de récolter des fonds pour aider des enfants défavorisés ou en situation de handicap à partir en centres de vacances.
À cette occasion, un sapin géant a été installé dans le hall de la gare. En échange d'un montant minimum de 2 euros, les voyageurs et les gens de passage pouvaient acheter des nœuds décoratifs auprès des bénévoles du comité qui étaient présents dans la gare. Les voyageurs ont pu eux-mêmes décorer la structure de bois futuriste et décider de l'endroit où déposer leur décoration. Ainsi, durant toute la période des fêtes de Noël, la structure de bois brut a été décorée en fonction des dons, témoins de l'élan de générosité et de solidarité.

Cette **action d'éducation populaire et d'éducation à la citoyenneté** a permis d'échanger avec environ 3000 personnes sur l'intérêt du départ en centres de vacances et sur l'inégalité des situations humaines et sociales.

1000 personnes ont entendu le propos et contribué à hauteur de 2 200 euros. Beaucoup ont exprimé leur admiration pour cette action innovante à la fois ludique et artistique.

Camille, 12 ans et déjà deux campagne de solidarité JPA à son actif

Dans le **Bas-Rhin** encore, une jeune fille s'efforce d'apporter tout son soutien pour la campagne. Pour soutenir le départ en colo de jeunes de son âge, **Camille** 12 ans, scolarisée en 5ème au collège de Heiligenstein dans le Bas-Rhin a vendu à elle seule 126 vignettes de La JPA. Cette année, elle a entraîné sa jeune sœur Maeva dans l'aventure. À elles deux, elles ont récolté plus de 2200 euros à l'entrée d'un supermarché.

Affiche de l'opération Sapin de Noël

1.2

MISSION D'AIDES AU DÉPART EN COLOS EN LIEN AVEC LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ

Bourses attribuées par La JPA avec le soutien de ses partenaires

La campagne de La JPA présente une démarche éducative à la solidarité et à la citoyenneté, avec son matériel support, accompagnée d'une collecte faisant appel à une solidarité entre pairs. Cette collecte permet ainsi aux comités de conduire leur politique de soutien aux familles désireuses d'inscrire leurs enfants en colos.

Chaque comité départemental de La JPA, s'appuyant sur les éléments de sa commission d'attribution, décide d'attribuer des bourses à des familles modestes afin de les accompagner dans le financement des séjours.

Par ailleurs des comités départementaux et des unions régionales, bien identifiés comme acteurs de la solidarité, développent aussi des partenariats, avec des collectivités territoriales ou locales ou bien de grands réseaux associatifs.

Ces partenariats, appelés opérations « *1er départ en colo* », décrites ci-après, permettent ainsi d'accroître significativement les budgets alloués à ces actions sociales.

De plus, afin de dynamiser ces opérations sur les territoires, le conseil d'administration de La JPA a mis en place un dispositif d'accompagnement aux comités, apportant une aide dégressive sur trois ans.

En 2012,

89 comités départementaux et 4 unions régionales ont attribué des aides pour le départ en colos.

8 795 enfants et jeunes ont ainsi pu bénéficier de ces aides.

Cela a été possible grâce aux **472 161 euros issus de la collecte de La JPA** et aux **735 000 euros apportés par des institutions** (conseils généraux et régionaux, CAF, collectivités locales, etc.) dans le cadre des opérations « *1er départ en colo* ».

Au total, 1 207 161 euros ont été mobilisés à l'initiative de La JPA pour le départ en colos.

Opérations « *1er départ en colo* »

Ces dispositifs territoriaux pilotés par des comités départementaux et des unions régionales ont permis de nouveau à de nombreux enfants de connaître leurs premiers départs en séjours de vacances grâce à des partenariats. **La JPA a ainsi pu aider davantage d'enfants qu'avec sa seule collecte.**

En 2012, la participation des institutions (conseils généraux, conseils régionaux, préfecture, CAF, etc.) a une nouvelle fois été au centre de ce dispositif en contribuant amplement aux aides attribuées avec un montant total s'élevant à plus de **735 000 euros**.

Ces contributions, venant s'ajouter au montant récolté durant la campagne de solidarité, ont donc permis de venir en aide à de nombreux d'enfants.

Il est également important de souligner le rôle des principaux organisateurs de séjours tels que les PEP, la Ligue de l'enseignement, les Aroeven, les Francas, et les Éclaireurs de France, sans qui, ce dispositif ne pourrait pas être mis en place.

Rappelons que depuis 2002, La JPA mène avec les Restos du cœur l'opération « *1er départs ados* » qui continue à s'étendre.

Alsace

En 2012, l'opération a permis au niveau régional à 197 enfants de partir en colos. La région est impliquée dans l'opération « *1er départ pour ados* » avec les **Restos du Cœur**.

Dans le **Bas-Rhin**, **105 enfants** sont partis en colos avec une aide totale de 38 267 euros de la CAF, du Conseil général, des communautés de communes de BARR et de l'Alsace Bossue, ainsi que du comité JPA Bas-Rhin. La JPA Nationale a elle participé à hauteur de 10 000 euros.

Dans le **Haut-Rhin**, **92 enfants** sont partis en colos avec une aide totale de 32 207 euros dont 9 262 euros de La JPA nationale.

Auvergne

Dans le **Puy-de-Dôme**, **79 enfants** ont pu pendant l'été faire une première expérience d'un séjour collectif de vacances grâce au partenariat que le comité a noué depuis plusieurs années avec le Conseil général, la CAF, la MSA, la DDCS et la MAE. Pour maintenir ce dispositif, le comité a dû le modifier complètement. Ce ne sont plus des séjours à tarifs préférentiels en fonction des quotients familiaux qui ont été proposés, mais une aide de 15 euros par jour. Le comité a ainsi mobilisé la somme de 20 554 euros.

Dans l'**Allier**, le comité JPA consolide son partenariat avec la DDCSPP, la CAF, la MSA, le conseil général et quelques villes (via le programme de réussite éducative ou les CCAS) ou communautés de communes. La CAF a mobilisé 16 200 euros, le Conseil général 5 200 euros, La JPA 5 800 euros et les PEP 2 100 euros. Ce sont **75 nouveaux premiers départs** qui ont pu être accompagnés par le comité et ses associations membres.

Dans le **Cantal**, **32 nouveaux premiers départs** ont pu être organisés en 2012. La JPA y a consacré spécifiquement 5 140 euros, les partenaires 13 000 euros. Le reste à charge des familles s'élève à 2 481euros euros.

L'opération « *1er départ en colo* »

- **Permet un premier départ en vacances**
- **Sensibilise des collectivités locales à la nécessité d'accompagner le départ en séjours collectifs**
- **Promeut les séjours de vacances**
- **Favorise la mixité sociale dans les centres, en ajustant les aides au départ**

Bretagne

Le comité départemental du **Finistère** a poursuivi pour la 6ème année consécutive son partenariat opération « *1er départ* » avec les villes de Brest et Quimper, la CAF et la DDCS. **140 jeunes finistériens** ont ainsi été bénéficiaires de bourses individuelles de 50 à 300 euros. Plus de 90% des séjours se sont déroulés dans des associations du Finistère. Afin de consolider son projet, le comité a adressé un courrier à l'ensemble des mairies du département pour que les collectivités territoriales financent elles aussi ce partenariat. Plusieurs d'entre elles ont répondu favorablement.

Le comité départemental du **Morbihan** a lui reconduit, pour la quatrième année consécutive l'Opération « *1er départ* ». **56 jeunes** ont ainsi bénéficié de cette aide, ce qui représente 22 jeunes de plus qu'en 2011 (34). Le montant des aides attribuées s'élève lui à 8 330 euros, grâce notamment aux partenariats financiers développés avec la CAF, le conseil général, la MSA et la DDCS.

Champagne-Ardenne

Au niveau régional, en Champagne-Ardenne, 426 enfants sont partis pour la première fois en centre de vacances. Cette année, le soutien du conseil régional s'est élevé à 30 000 euros.

Dans la **Marne**, pour la deuxième année, le comité départemental de La JPA a participé à l'opération « *100 premiers départs* » et a ainsi permis à **78 enfants** de partir. Le montant de l'aide totale s'élève à 38 272 euros provenant : du conseil régional, de la CAF, des Restos du cœur, du siège national de La JPA et du comité départemental de La JPA. Le comité souhaite favoriser le 1er départ des enfants en essayant de convaincre les familles de l'intérêt des vacances collectives et en concentrant et mutualisant les systèmes d'aides pour limiter leur participation financière. Le dispositif a également permis d'apporter des aides aux

familles des catégories sociales dont le quotient familial se situe juste au-dessus des seuils habituellement retenus.

En **Haute-Marne**, **55 enfants** sont partis avec une aide du Conseil Régional, du conseil général, de la CAF, du siège national de La JPA et du comité départemental de La JPA.

Dans l'**Aube**, **161 enfants** sont partis en colos avec une aide totale de 70 940 euros de l'ACSÉ-VVV de la DDCSPP, du conseil régional, de la CAF, de la MSA, du CMAS de Troyes, du conseil général, du siège national de La JPA et du comité départemental de La JPA.

Dans les **Ardennes**, ce sont **132 enfants** qui sont partis en colos avec une aide totale de 59 777 euros du conseil régional, de la CAF, des Restos du Cœur, du siège national de La JPA et du comité départemental de La JPA Ardennes.

Franche-Comté

En **Haute-Saône**, ce sont **82 enfants** qui sont partis en colos avec une aide de 16 524 euros en partenariat avec la CAF, le conseil général, La JPA Haute-Saône et la communauté de communes des Grands-Bois.

28 enfants du **Territoire de Belfort** sont partis en colos avec une aide de la CAF à hauteur de 2 700 euros et de La JPA Territoire de Belfort.

Dans le **Jura**, **79 enfants** sont partis en colos avec une aide totale de 5 295 euros dont 4 710 euros du conseil général.

Haute-Normandie

En Haute-Normandie, après une première expérience réussie au cours de l'été 2011 (105 premiers départs), l'opération «*1er départs en vacances*» conduite par l'union régionale Haute-Normandie a permis en 2012 à **114 jeunes** de découvrir un monde nouveau pour eux : celui d'un centre de vacances avec un vrai projet de loisirs éducatifs. Le nombre de journée est donc passé de 1220 journées en 2011, à 1426 journées à l'été 2012, soit une augmentation de 18,5%. L'implication du département de Seine-Maritime dans le dispositif s'est fortement manifestée (participation à hauteur de 14 700 euros), malgré un contexte économique difficile. La CAF de Seine Maritime a, elle aussi sans réserve, soutenu l'action de La JPA. Les remerciements de l'union régionale, au nom de tous ces jeunes qui ont connu leurs premières vacances, vont aussi aux CCAS des communes, aux associations qui ont rejoint le projet, ainsi qu'à la région qui a imprimé les catalogues été 2012.

Île-de-France

75 enfants des **Yvelines** sont partis durant l'été 2012. Le repérage s'est effectué par des travailleurs sociaux du département (animateurs, éducateurs, assistantes sociale, etc.). Une plaquette a été réalisée, présentant une trentaine de séjours proposés par la Ligue de l'enseignement et l'Aroeven. Elle a été diffusée auprès des travailleurs sociaux du département : CCAS, associations caritatives (Restos du Cœur, Secours populaire), UDAF, centres sociaux, etc. L'opération a été financée grâce aux aides du conseil général (45 000 euros), de la préfecture (10 000 euros), de la DDCS (1 000 euros), des Restos du Cœur (4 650 euros) et de la collecte du CMJ de Bois-d'Arcy (140 euros). Il faut noter au passage, le fort partenariat avec les Restos du Cœur : 31 enfants ont été repérés par l'antenne de Trappes.

Dans les **Hauts-de-Seine**, ce sont **195 enfants** et adolescents qui ont bénéficié d'une bourse « *1er départ* » pour des séjours de juillet et août 2012, grâce à un partenariat avec la CAF 92 qui a investi, sur dossier et convention 32 000 euros. Cinq jeunes de 14 à 16 ans ont reçu une aide Ville Vie Vacances de 2 000 euros, et 127 ont reçu une aide au départ (17 de plus qu'en 2011 grâce à une aide du siège national de La JPA). Soit un total de 327 aides attribuées, ce qui représente 44 aides de plus qu'en 2011.

Lorraine

En 2012, cette opération a permis au niveau régional à 1080 enfants de partir en colos avec une aide 1er départ et à 110 enfants de partir avec une aide 2ème départ. Cette opération reçoit le soutien du conseil départemental de Meurthe et Moselle qui participe au fonctionnement (30 000 euros) et aux aides (80 euros/enfant). L'union régionale JPA Lorraine est également impliquée dans l'opération « *1er départ pour ados* » avec les Restos du Cœur. Voici les détails par départements :

528 enfants de la **Meurthe-et-Moselle** sont partis en colos avec une aide 1er départ et 76 enfants avec une aide 2ème départ pour un montant aide total de 369 470 euros. Les différents partenaires du comité JPA Meurthe-et-Moselle sont : le conseil régional (80 euros/enfant), la CAF (80 euros/enfant), le conseil général 54 (80 euros/enfant) et une soixantaine de communes (en moyenne 80 euros/enfant).

Dans la **Meuse** **43 enfants** sont partis en colos pour un montant aide total de 10 880 euros avec une aide de 3 440 euros du conseil régional, et de quelques communes et du comité départemental de la Meuse.

202 enfants **vosgiens** sont partis en colos avec une aide 1er départ et 9 enfants avec une aide 2ème départs pour un montant aide total de 69 840 euros dont une aide du conseil régional de 16 880 euros et du comité départemental JPA.

En **Moselle**, **307 enfants** sont partis en colos avec une aide 1er départ et 25 enfants avec une aide 2ème départ pour un montant d'aide total de 131 380 euros dont une contribution du conseil régional de 26 560 euros, de municipalités et du comité JPA 57.

Midi-Pyrénées

La JPA Midi-Pyrénées est en mesure, grâce à la campagne JPA, de mobiliser d'autres fonds provenant de conventions avec des collectivités comme les conseils généraux du Tarn (60 000 euros), de Haute-Garonne (139 000 euros), et du Tarn et Garonne (10 000 euros) ou de reliquats de fonds dédiés qui lui ont permis de distribuer au total **1312 bourses individuelles** pour un montant de plus 235 000 euros.

Pays-de-la-Loire

En **Loire-Atlantique**, **120 enfants et jeunes** ont connu leur 1er départ en 2012. Il s'agit majoritairement de jeunes âgés de 11 à 17 ans, issus de familles nombreuses avec un quotient familial compris entre 600 et 900 euros. Le conseil général, la DDCS, et la ville de Nantes ont participé au financement de ces départs.

Poitou-Charentes

En **Charente**, **70 enfants** sont partis en colos. Pour un 1er départ en séjours de vacances, les séjours proposés sont de 5 jours, dans des structures de la Fcol, des PEP et des Francas situées dans le département de la Charente et pour la première fois pour les congés scolaires de novembre 2012 dans un centre PEP situé en Charente Maritime. Le conseil général participe à ce dispositif à hauteur de 1 935 euros. Il ne s'agit pas de séjours spécifiques premier départ. Les enfants bénéficiant de cette opération constitue 20% au maximum des enfants accueillis par séjour.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans le **Vaucluse**, un dispositif « *1er départ* » a été mis en place par le comité départemental JPA Vaucluse en partenariat avec les Restos du cœur, la CAF et le siège national de La JPA. Pour l'année 2012, les bourses de 150 euros de La JPA, associées aux autres aides, ont permis à **8 enfants** de partir pour la 1er fois en séjours de vacances avec la Ligue de l'enseignement et les Éclaireurs et Éclaireuses de France du département.

Rhône-Alpes

Le comité de la **Drôme** a lui reconduit cette année son opération 1er et 2ème départs avec le conseil général. **210 enfants** de 58 communes ont été aidés en 2012. Le montant total des aides s'est élevé à 45 000 euros dont 28 000 euros attribués par le conseil général et 6 000 euros par le siège national de La JPA, avec notamment la participation des villes de Valence et Bourg les Valence. L'aide moyenne a représenté 30% du prix du séjour et 20 enfants de plus qu'en 2011 ont été aidés.

Projet JPA-Restos du Cœur « Premier départ pour ados non partants »

L'opération « *1er Départs Ados* » en partenariat avec les Restos du Cœur a été **initiée en Picardie en 2002**, puis étendue en 2003 aux régions du Nord-Pas-de-Calais, à l'Alsace et la Lorraine. En 2007, elle a été élargie à l'Île-de-France avec un département test : les Yvelines. En 2009, élargissement au département des Ardennes, en 2011 au département de la Marne et de la Charente, et enfin en 2012 au Vaucluse. En 2010, 221 jeunes étaient concernés par cette opération tandis qu'en 2011, l'opération concernait 251 jeunes.

En 2012, ce sont au total, 334 jeunes (soit 82 jeunes de plus qu'en 2011) qui sont partis en vacances répartis de la façon suivante : Picardie (64), Yvelines (33), Champagne-Ardenne (52), Charente (32), Lorraine (61), Alsace (25), Nord (41), Pas-de-Calais (18), Vaucluse (8).

Ainsi, La JPA participe financièrement à hauteur de 120 à 160 euros (selon les régions) dans le coût du séjour du jeune, l'association nationale des Restos du Cœur participe également à hauteur de 150 euros à 160 euros en chèques-vacances ANCV et la famille apporte 45 euros par jeune. Les organisateurs apportent également leur contribution financière. La participation des familles est très importante pour son implication dans le départ du jeune. Les familles ont ainsi le sentiment de ne rien devoir car « *elles paient comme tout le monde pour partir en vacances* ».

1.3

AIDES AU DÉPART EN SÉJOURS SCOLAIRES GRÂCE AU PARTENARIAT AVEC L'ANCV

Depuis 2005, La JPA poursuit activement son partenariat avec l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et attribue ainsi des aides conséquentes permettant le départ d'enfants, de plus en plus nombreux, essentiellement en séjours scolaires. En 2012, la dotation de l'ANCV à La JPA s'est ainsi élevée à hauteur de 1 000 000 euros.

Ce dispositif repose sur la convention partenariale, dans le cadre de la mission sociale de l'ANCV. La convention est destinée aux familles dont le quotient familial est plafonné à 700 euros et se décline sur deux axes :

- **Aides aux familles modestes** dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes (1er degré : écoles maternelles, élémentaires et primaires) ou voyage scolaire éducatif (2nd degré : collèges et lycées). Priorité a été donnée en 2012 aux établissements relevant de tout dispositif prioritaire (ZEP, RAR, ECLAIR, etc.) pour l'Éducation Nationale ou identifiés «*Politique de la Ville* ».

- **Aides aux familles modestes dont les enfants sont en situation de handicap**, pour les séjours individuels de vacances collectives ou dont les enfants partent, dans le cadre scolaire, en classe de découvertes ou voyage scolaire éducatif.

Dans tous les cas, les comités départementaux de La JPA sont des relais de proximité nécessaires dans la mise en œuvre du dispositif JPA-ANCV. Ainsi, le réseau de La JPA intervient dans l'accompagnement des bénéficiaires, la préparation de l'instruction des dossiers et suit l'attribution des aides. Les comités de la Drôme, de l'Isère, de la Loire, du Rhône et de la Savoie soutiennent les écoles pour le montage des dossiers ANCV d'aide aux classes de découvertes et au départ en vacances. Ce suivi actif, repéré par les enseignants engagés dans la démarche, touche principalement les dossiers de type handicap concernant les classes de découvertes-séjours éducatifs ainsi que les séjours individuels de vacances collectives.

©Monkey Business - Fotolia.com

Le bilan 2012 du partenariat JPA-ANCV s'établit ainsi :

Nombre de bénéficiaires : 10 822 enfants et adolescents
Aides attribuées en chèques vacances : 785 380 euros

Séjours scolaires :

Enfants aidés dans les écoles, collèges, lycées : 10 195
Aides attribuées : 667 220 euros

Séjours scolaires pour enfants en situation de handicap :

Enfants aidés dans les écoles, collèges, lycées : 388
Aides attribuées : 32 400 euros

Séjours de vacances pour enfants en situation de handicap :

Enfants et adolescents aidés : 239
Aides attribuées : 85 760 euros

En 2012, plus de 4 000 enfants sont partis avec des organisateurs confédérés au réseau de La JPA.

Parmi les dix premiers organisateurs (51% du volume global des aides) retenus par les enseignants pour les séjours bénéficiant des aides JPA-ANCV, se placent en tête deux confédérés de La JPA. À eux seuls, ils comptabilisent 33% des aides total attribuées. Ensuite, trois associations proches de La JPA comptabilisent 10 % des aides. Suivent les porteurs institutionnels : écoles, collèges et mairies. Les séjours confiés à un organisateur du secteur marchand ne représentent que 1,65% du volume total.

Malheureusement La JPA n'a pas utilisé la totalité de la dotation 2012 de l'ANCV. Ceci s'explique principalement par l'impact de la crise économique. La crise que traverse notre pays n'est pas sans effet sur l'adhésion des familles à la dimension « vacances » ou « classes de découvertes ». Les effets se ressentent sur le nombre de projets déposés. Le rôle de La JPA est donc plus que jamais d'actualité. Une mobilisation forte est nécessaire afin de rendre évidente l'importance éducative des séjours.

1.4

AIDES À DES PROJETS ASSOCIATIFS : LE 17ÈME PRIX DE LA SOLIDARITÉ ASSOCIATIVE

Ce prix, **organisé par La JPA, la Casden et Solidarité laïque, avec le soutien de l'Unicef-France**, récompense chaque année des projets associatifs réalisés ou en cours de réalisation. Pour cette dix-septième édition, trois projets ont été primés et chaque lauréat doté d'un prix significatif pour aider au financement de l'une de ses actions.

Cette opération encourage de jeunes associations qui valorisent la solidarité et la citoyenneté auprès d'enfants et de jeunes. En plus du soutien financier, elle les met en lien avec de grands réseaux associatifs afin de les aider au développement de leur vie associative, visant à renforcer ou créer le lien entre les mouvements d'éducation populaire et ces jeunes.

Pour candidater au Prix de la solidarité associative, les associations devaient s'illustrer dans les domaines des loisirs, de la culture, de l'éducation à la citoyenneté et à l'environnement, des droits de l'enfant et de la lutte contre les exclusions d'enfants et de jeunes. Elles devaient également avoir moins de cinq ans, présenter un caractère laïque et ne pas être affiliées à une fédération ou à réseau national.

Parmi les dossiers pour cette 17ème édition, tous de bonne qualité et variés dans leur objet, trois ont été primés par le jury composé de La JPA et ses partenaires.

Les récompenses ont été remises aux associations le 6 décembre.

LES ASSOCIATIONS LAURÉATES :

Bi-Hui-Jia-China

Sensibilisée à l'international, cette jeune association de Seine-Maritime œuvre pour le droit à l'éducation. Son projet vise à équiper en fournitures scolaires des élèves de la région de Guizhou, au sud de la Chine.
3 500 euros ont été attribués à l'association.

Eva et Marie de l'association Bi-Hui-Jia-China

Axelle et Alexandre de l'association Togosol en compagnie de Jacques Durand

Togosol

Après avoir fondé son projet par une correspondance scolaire avec un lycée-collège de Lomé, Togosol ambitionne de réaliser une bibliothèque destiné aux élèves de cet établissement. L'association du Finistère s'est vue remettre une aide de 2 500 euros.

Fullbaz'art

Engagée dans l'éducation interculturelle, mêlant mixité sociale et intergénérationnel, son festival prône l'ouverture culturelle au monde. L'association de Loire Atlantique a bénéficié de 2 000 euros.

Zoé et Nolwenn de l'association Fullbaz'Art en compagnie de Jacques Durand

1.5

SYNTHÈSE 2012 DES AIDES AUX DÉPARTS EN SÉJOURS COLLECTIFS

Aides attribuées par La JPA avec ses partenaires

Colos - séjours scolaires

Aides JPA-ANCV + Opération « *1er départ en colo* ».

Aides JPA-ANCV

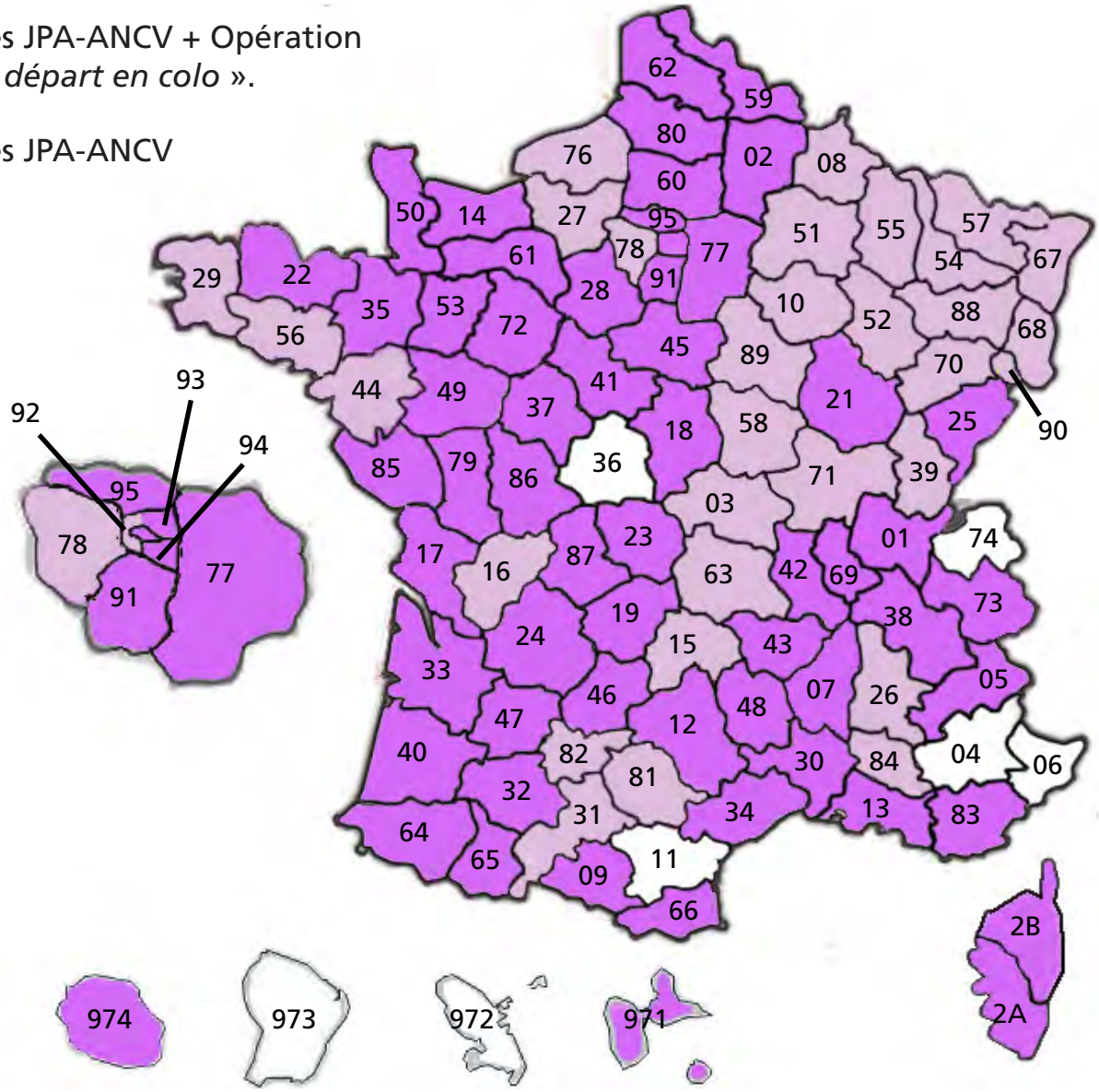

Au total, en 2012,

19 617 enfants et adolescents ont été aidés pour un départ en colo ou en séjours scolaires.

Aides attribuées par La JPA à partir des fonds provenants de sa campagne de solidarité pour le départ en colos

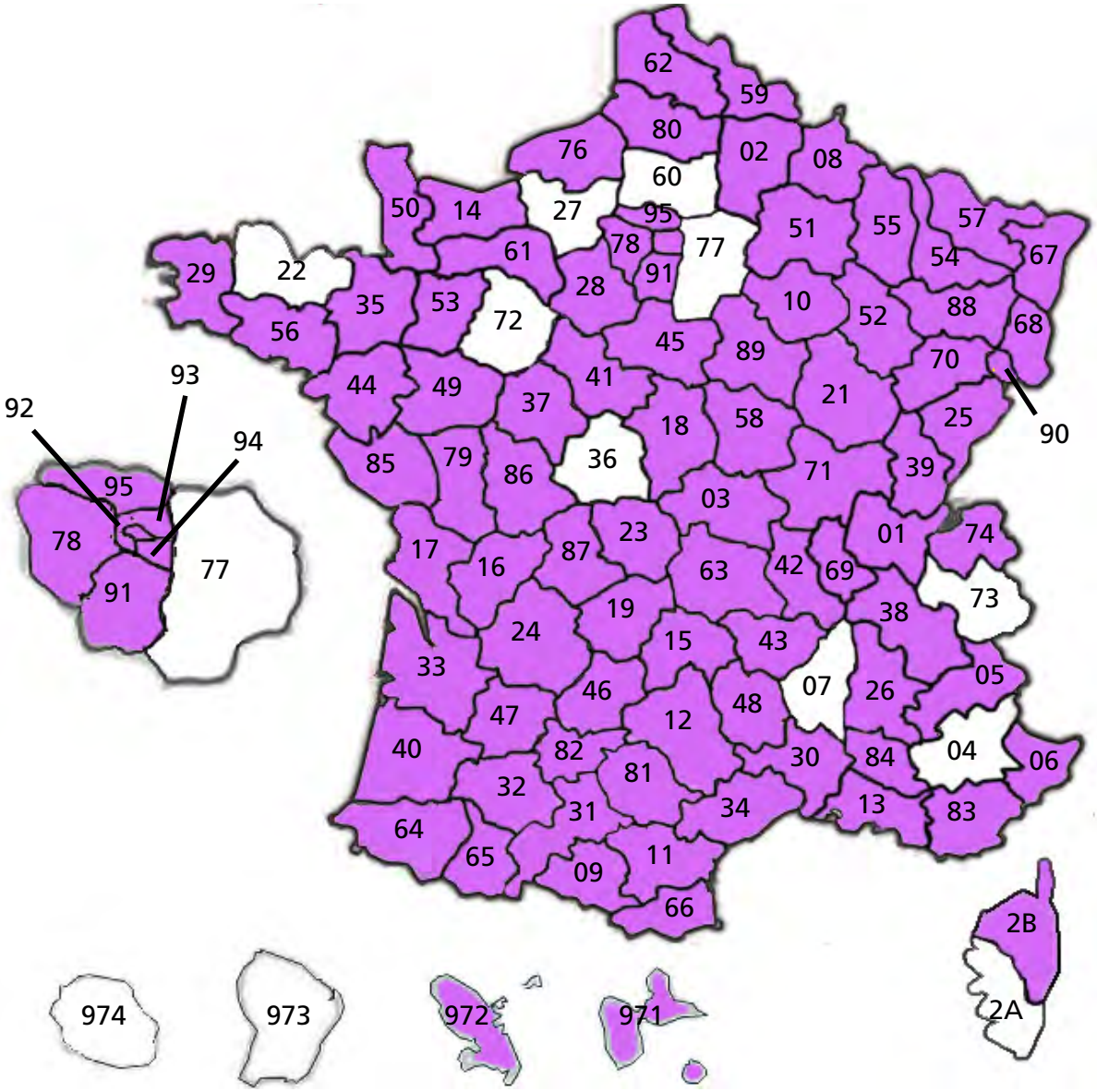

Ce qui représente un total de : 1 992 541 euros attribués par La JPA et ses partenaires.

© Pgm - Fotolia.com

2

Promotion et plaidoyer pour les vacances et les loisirs collectifs

L'année 2012 a été marquée par la mise en place du repos compensateur pour les animateurs occasionnels en contrat d'engagement éducatif, dénaturant ainsi le sens de leur engagement. La JPA a développé des actions de sensibilisation des élus et des pouvoirs publics à la création d'un volontariat de l'animation, répondant aux besoins d'engagement des jeunes et aux besoins de la société.

La JPA a poursuivit son action pour l'accès des enfants en situation de handicap aux vacances et aux loisirs collectifs en sensibilisant les équipes à cet accueil spécifique à travers la Charte de déontologie.

La réforme des rythmes éducatifs a donné l'occasion à La JPA de réaffirmer que les temps de loisirs éducatifs des accueils collectifs de mineurs doivent s'inscrire dans une mission de service public complémentaire de l'école, articulée avec les politiques éducatives territoriales.

Dans le souci de faire se rencontrer les différents acteurs éducatifs, La JPA a poursuivit la sensibilisation des enseignants à l'éducation globale, aux enjeux du départ en séjours collectifs et en particulier en séjours scolaires. Un guide a été publié à leur attention pour les aider dans le montage des projets de séjours scolaires dans le secondaire.

2.1

ACTIONS ET REVENDICATIONS POUR LA CRÉATION D'UN VOLONTARIAT DE L'ANIMATION

Les actions de la plateforme

La JPA, en tant que coordinatrice de la plateforme du volontariat de l'animation, a tout au long de l'année 2012, poursuivi son **action de défense et de promotion du statut du volontariat de l'animation**.

La JPA a participé au groupe de travail interministériel sur le contrat d'engagement éducatif présidé par Monsieur Nutte. Elle a, tout au long des travaux du groupe, défendu et mis en évidence l'**utilité du statut du volontariat de l'animation** en apportant des contributions réalisées avec les membres de la plateforme.

Après l'adoption de la loi et du décret relatifs au contrat d'engagement éducatif instaurant un repos compensateur pour les titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (CEE), **La JPA a réalisé un document aidant à la lecture et à la compréhension du décret sans pour autant perdre de vue la défense du volontariat de l'animation**. Pour se faire, des actions de communication ont été mises en œuvre auprès des députés et sénateurs afin de leur présenter le statut défendu par les associations organisatrices de séjours membres de la plateforme.

Le volontariat de l'animation doit répondre aux besoins d'engagement des jeunes ainsi qu'aux besoins de la société

Après les séjours de l'été 2012, les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs, membres de la plateforme, ont répertorié les difficultés rencontrées pour la mise en œuvre du CEE. Ils ont surtout mis en évidence la tendance résultant de cette évolution réglementaire à savoir, la perte du sens premier qu'est l'engagement des directeurs et des animateurs.

Le volontariat de l'animation doit répondre aux besoins d'engagement des jeunes ainsi qu'aux besoins de la société. Pour ce faire, La JPA et les membres de la plateforme ont poursuivi tout au long de l'année le travail de réflexion sur le volontariat de l'animation afin de **favoriser et développer l'engagement des jeunes**.

La JPA a participé en 2012 à plusieurs débats pour faire connaître la proposition du volontariat de l'animation : une table ronde organisée par une commission du Sénat, une table ronde à Neuj'pro (où elle a également participé à un atelier sur la responsabilité et tenu un stand), et enfin, un colloque de l'union régionale de l'UNSA-Education organisé avec le conseil régional.

Une journée nationale d'étude

Une journée d'étude a été co-organisée le 13 décembre 2012 par La JPA et l'union régionale JPA Midi-Pyrénées à l'Université Toulouse Le Mirail. Elle se voulait **une étape dans la réflexion sur cette double nécessité d'un statut du volontariat et de son indispensable accompagnement**. Elle a constitué un temps fort de l'action de la confédération JPA pour un volontariat de l'animation grâce à la mobilisation de tous ses acteurs qui en ont assuré la réussite (120 participants).

Double nécessité d'un statut du volontariat et de son indispensable accompagnement.

L'angle de l'engagement éducatif, en appui sur l'étude réalisée auprès d'animateurs volontaires effectuée par des étudiants de master, a permis d'aborder cette réflexion par la question des enjeux sociétaux et éducatifs. **Cette étude a démontré que les jeunes n'associent pas spontanément l'animation volontaire et l'engagement éducatif**.

Néanmoins, la façon dont ils parlent de leur action en accueils collectifs de mineurs (ACM) recoupe sur de nombreux aspects leur définition de l'engagement en général. **Ces jeunes ont également conscience des apports de l'animation volontaire sur leur construction identitaire**.

Enfin, l'étude a exposé les limites actuelles de l'accompagnement tout en faisant des préconisations afin de permettre aux organisateurs, aux formateurs et aux directeurs de mieux accompagner cet engagement.

En parallèle de la table ronde, **Olivier Douard** (sociologue) est lui aussi intervenu durant cette journée

120 participants

Engagement éducatif

Animateurs volontaires

Enjeux sociétaux et éducatifs

Table ronde

Citoyen engagé

Profil type des stagiaires BAFA

Un animateur est militant d'une cause à défendre : l'enfant !

d'étude en affirmant que le Bafa représente « *une entrée ritualisée dans le monde adulte* ». **Sylvie Touchard** (déléguée nationale des Francas), elle, a insisté sur le fait que l'animation volontaire est un levier pour les politiques éducatives locales en déclarant « *qu'un animateur est un citoyen engagé de son territoire, qui participe à la mise en œuvre d'une ambition éducative locale* », et en réaffirmant : « *qu'un animateur est militant d'une cause à défendre : l'enfant !* ». Enfin, **Isabelle Monforte** (Ovlej-Etudes et Recherches La JPA) était également présente afin d'exposer une étude qui présentait le profil type des stagiaires Bafa.

La table ronde sur le statut de l'animation volontaire a donc été riche par la qualité et la diversité des intervenants nationaux (PEP, Ligue de l'enseignement, JPA, ministère de la Jeunesse et des Sports, député **Régis Juanico**). **Elle a permis de mesurer les difficultés juridiques, mais elle a aussi montré la détermination politique et l'unité de La JPA**.

Cette journée n'a esquivé ni les questions qui se posent ni les critiques. Elle a esquissé des pistes sur l'accompagnement de cet engagement éducatif et confirmé l'enjeu de faire reconnaître l'utilité éducative et sociale des ACM et le volontariat de l'animation qui va avec. Le compte-rendu de cette journée nationale d'étude existe sous la forme d'un quatre pages que l'on peut retrouver sur le site de La JPA, ainsi que la vidéo de la table ronde.

Extraits des interventions faites lors de la table ronde sur le volontariat de l'animation :

Anne CARAYON, directrice générale de La JPA : « *…Nous avons des propositions pour un volontariat de l'animation […] Il s'appuierait aussi sur une charte nationale rappelant les valeurs, les droits et les devoirs du volontaire et de l'organisateur* »

Vincent COQUEBERT, délégué général EEDF et vice-président de La JPA : « *Le CEE est une impasse […] L'enjeu est d'inventer un statut adapté à notre société, à nos besoins* »

Julien COUÉ, chargé de mission vacances loisirs des PEP : « *En 2006 le CEE a été une réponse technique à une question politique […] Le CEE est un casse tête organisationnel, les directeurs ne se sont pas engagés pour faire des tableaux Excel* »

Jean-Karl DESCHAMPS, secrétaire national délégué aux vacances, aux loisirs éducatifs à la Ligue de l'Enseignement : « *Les ACM sont les seuls espaces d'éducation par la vie collective […] La société nous demande de les repositionner dans le paysage éducatif du 21éme siècle. Il faut réaffirmer l'enjeu éducatif et politique et décliner nos pratiques au regard de cet enjeu* »

Jérôme FOURNIER, DJEPVA – ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative : « *[…] c'est un choix de société : l'animation volontaire est-elle dans ou hors du droit du travail, accepte-t-on un entre deux et lequel ? Le secteur des ACM est-il dans le marché ou pas, dans une logique d'intérêt général ou de relation commerciale ? […] À ce stade, le rôle du ministère est de poser des questions sur le statut, sur son cadre juridique*»

Régis JUANICO, député de la Loire : « *Même tombée avec la fin de la législature, notre proposition de loi sur le volontariat de l'animation de décembre 2011 nous engage […] Dans 6 mois on pourra en reprendre l'écriture […] Il ne faut pas partir perdants par rapport aux obstacles techniques. Le législateur est là pour trouver avec les acteurs les bonnes solutions* »

Des actions sur le territoire pour revendiquer le volontariat de l'animation

Centre

Le 13 novembre 2012, le comité JPA du **Loir-et-Cher** a organisé une réunion publique « *Quelle forme d'encadrement pour nos enfants en accueils collectifs de mineurs, demain ? Place de l'animation volontaire* ». Elle a permis de confronter les expériences et analyses d'un formateur des Ceméa, d'une directrice de centre de séjours de l'Œuvre Universitaire du Loiret et de la directrice adjointe de la DDCSPP. Les échanges avec l'assistance ont permis de rappeler les fondements des formations des volontaires (à l'origine du Bafa, et de poser la question d'une reconnaissance du volontariat à travers un statut spécifique.

Pays de la Loire

L'union régionale **Pays de la Loire**, a elle engagé un travail en son sein sur l'année 2012 autour du volontariat de l'animation. Cette démarche présentait un double objectif :

- **Éclaircir** entre toutes les composantes de La JPA (associations complémentaires de l'école, syndicats etc.) les positionnements autour de l'animation volontaire et de la notion d'engagement éducatif, dans un cadre volontaire et non salarié.
- **Contribuer** aux travaux de la plateforme du volontariat.

Rhône-Alpes

Le comité départemental de la **Loire** accompagné du député Régis Juanico, a rencontré la ministre, Valérie Fourneyron à la DDCS lors de son passage à Saint-Étienne et a pu l'interpeller sur la question du volontariat de l'animation. Durant l'année par ailleurs, le comité est resté en relation avec la DDCS et a également adressé une question à une sénatrice du département.

Par ailleurs, le comité participe à un groupe de réflexion sur les adolescents inorganisés avec la communauté de communes Saint-Étienne Métropole.

2.2 DES VACANCES ET DES LOISIRS ÉDUCATIFS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Cinq millions de personnes en situation de handicap vivent dans notre pays. La loi de 2005 leur reconnaît une pleine citoyenneté et un accès systématique au droit commun. **Moins de 300 000 sont des enfants. 78 000 fréquentent des établissements spécialisés et 201 000 sont désormais scolarisés** selon l'INSEE.

L'accueil en milieu ordinaire progresse mais il reste encore un réel objectif. Y compris dans les vacances et les loisirs qui doivent relever le défi de la non spécialisation des séjours et des équipes et valoriser cette éducation au vivre ensemble. Ici et là, des formes diverses de médiations et d'accompagnement apparaissent pour informer les parents, apporter des aides matérielles, mobiliser les organisateurs et aider les équipes des accueils collectifs de mineurs.

Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées

L'engagement de La JPA sur ce thème en 2012 se concrétise par la **poursuite des travaux du comité de pilotage national de la Charte de déontologie avec une fréquence de réunions accrue avec l'arrivée ou le retour de nouveaux participants** (Léo Lagrange, EEDF ; FGPEP, Unat).

Aujourd'hui 114 organisations (11 de plus par rapport à l'année précédente) **sont signataires de cette Charte et la font vivre sur notre territoire, et comme depuis sa création, c'est La JPA qui assure l'animation de ce comité**.

Rappelons que ce texte engage les signataires (structures, organisateurs, communes, etc.) à favoriser les projets d'intégration des enfants et adultes en situation de handicap dans les séjours de vacances et les structures loisirs.

Le comité a donc poursuivi plus intensément son activité avec comme objectif le travail sur la réforme de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs non spécialisées.

Rédigée en 1997, la Charte doit prendre en compte les avancées suite à la loi handicap de 2005.

4 grands points sont envisagés :

La réactualisation du texte fondateur de la Charte. Des contributions d'acteurs de terrain comme le comité de la charte de Haute-Garonne, de la FGPEP, des membres du comité ont permis de balayer tous les aspects du texte. La contribution d'experts du handicap tel que Charles Gardou ont semblé nécessaire pour nous éclairer.

L'adhésion à la charte de déontologie serait renouvelée tous les trois ans, par demande de la structure. En effet, cet engagement, pour être effectif, demande un suivi et le comité trouve opportun de manifester son attachement régulièrement à la charte.

Susciter de nouvelles demandes d'adhésions par l'action sur les territoires des comités départementaux et des unions régionales.

La préparation des 5èmes assises nationales du handicap avec comme enjeu la ratification du texte de la Charte, sa mise en œuvre et la découverte d'un nouveau logo.

Par ailleurs, il a été également envisagé la formalisation d'un nouveau questionnaire en direction de tous les signataires de la charte. Questionnaire qui aurait pour objectif de mieux connaître la mise en application de ses engagements sur les territoires, de recueillir des données chiffrées, de connaître les types de handicap accueilli, de développer le lien entre les signataires et le comité de suivi de la Charte.

La JPA est également intervenue sur l'accueil des enfants en situation de handicap en colos dans le cadre d'un colloque organisé par l'Unat sur l'avenir des colos. Les colos et les loisirs sont des leviers extraordinaires pour faire évoluer les représentations et changer la société. Pour accueillir tous les enfants, la question du handicap doit être abordée de manière transversale.

300

enfants en situations de handicap vivent dans notre pays

201 000

sont désormais scolarisés

78 000

fréquentent des établissements spécialisés

Combien d'entre eux fréquentent les colos et les centres de loisirs ?

Actions de La JPA sur le territoire pour sensibiliser à l'accueil du handicap

L'engagement de La JPA se retrouve également au sein des comités départementaux et des unions régionales afin de sensibiliser à l'accueil du handicap.

Midi-Pyrénées

Dans les **Hautes-Pyrénées**, le comité JPA a accompagné la diffusion de sa brochure d'information (destinée à sensibiliser les acteurs éducatifs en faveur de l'accueil non spécialisé) par des réunions délocalisées sur le département avec les responsables des centres de loisirs associés aux écoles (CLAE) et des accueils de loisirs. Le comité local de la charte de Haute-Garonne s'est par ailleurs efforcé de contacter de nombreuses collectivités afin de faire signer la Charte de déontologie.

Aquitaine

En **Dordogne**, s'est poursuit en 2012 le projet piloté par les Francas du département, financé par la CAF et suivi par un comité de pilotage (JPA, Ligue de l'enseignement, Francas, DDCSPP, MSA, CAF, MDPH, PMI). Le projet présenté a pour but de favoriser l'accueil effectif et régulier d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil de jeunes enfants et de loisirs en accompagnant les équipes.

Dans les **Landes**, dans l'esprit du guichet unique de la Maison landaise des personnes handicapées, l'objectif est de favoriser l'accès des enfants et jeunes en situation de handicap dans les accueils collectifs de mineurs et dans les structures sportives et culturelles, tout en informant et en orientant les familles vers ces structures. Un poste de chargé de mission a été créé au sein du comité de La JPA grâce à un fort soutien des partenaires CAF, conseil général et DDCSPP. Le chargé de mission œuvre au sein de la cellule handicap constituée depuis plusieurs années. Cette cellule conseille et accompagne les équipes pédagogiques des accueils collectifs de mineurs. Elle met à disposition gratuitement ou participe à l'acquisition de ressources documentaires, de malles pédagogiques à l'attention des équipes d'animation. Elle organise aussi régulièrement des temps de formation à destination des professionnels de l'animation.

Bretagne

Le comité départemental de l'**Ille-et-Vilaine** s'est principalement focalisé sur la présentation de la Charte de déontologie auprès des organisateurs de séjours et des structures de loisirs du département.

Alsace

À Strasbourg, le comité de La JPA du **Bas-Rhin** a organisé un colloque le 23 mai 2012 sur la question suivante : « *Comment accueillir les enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs ?* ».

Parents, enseignants, directeurs de centres de loisirs et de nombreux professionnels agissant auprès d'enfants en situation de handicap (CAF, MDPH etc.) ont mutualisé leurs expériences. Cela a permis l'émergence de préconisations dans le but d'améliorer les dispositifs existants et de lever les freins qui persistent.

La présentation d'une enquête réalisée par Jérôme Leroy, étudiant en master, sur l'accueil des enfants en situation de handicap dans les centres de loisirs du Bas-Rhin a révélé qu'il est nécessaire de sensibiliser, de former les directeurs d'accueils de loisirs et de favoriser la mise en réseau entre directeurs, parents et professionnels qui suivent l'enfant au quotidien afin de permettre une prise en charge en toute confiance.

2.3

LA JPA ET LA RÉFORME DES RYTHMES ÉDUCATIFS

La plateforme sur les rythmes de vie

La JPA est composée d'organisations nationales représentant des enseignants, des organisateurs de vacances et de loisirs éducatifs et leurs formateurs, des parents, des jeunes, des partenaires de l'école, des collectivités territoriales. Cette représentativité permet d'échanger sur la complémentarité des temps éducatifs.

La JPA a poursuivi en 2012 l'animation de la plateforme d'échanges et d'études sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes, créée en juin 2010. François Testu, chronopsychologue et président de La JPA jusqu'au 27 juin 2012, a animé ce collectif composé de l'Andev, de l'Unat et des membres de La JPA suivants : Anateep, Avéa-La Poste, DDEN, EEDF, FCPE, FSU, Ligue de l'enseignement, OCCE, Réseau français des villes éducatrices, SE-Unsa, Sgen-CFDT, Snep-FSU, Snes-FSU, Snuipp-FSU, UNL et Unsa-Education. Une commission scientifique existe également, elle est constituée d'une vingtaine de chercheurs français et étrangers dans le domaine des rythmes de l'enfant.

En janvier 2011, la plateforme avait rendu publiques des premières propositions facilement applicables en matière de rythmes scolaires pour l'organisation de l'année, de la semaine et de la journée.

Propositions de la plateforme d'échanges et d'études sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes parues en janvier 2011

Pour l'organisation de l'année :

- Accorder deux semaines aux vacances d'automne.
- Alterner 7 semaines (plus ou moins une) d'école avec deux semaines de vacances.
- Permettre à tous les enfants et les jeunes d'accéder aux vacances et aux loisirs éducatifs en soutenant l'offre d'activités complémentaires de l'école, en aidant les familles.

Pour l'organisation de la semaine :

- Favoriser réellement l'organisation de la semaine scolaire sur neuf demi-journées et de réfléchir aux conditions pour améliorer le fonctionnement des écoles.
- Proposer pour le premier degré 24 h d'enseignement par semaine incluant toutes formes d'aide aux élèves. Toutes les activités d'apprentissage doivent être pratiquées sur le temps scolaire.
- Alléger la charge globale de travail des élèves du second degré intégrant le travail personnel, notamment en améliorant les conditions d'enseignement.

Pour l'organisation de la journée :

- Mettre en place une structure d'accueil le matin, et des activités ludiques, socioculturelles, sportives de qualité le soir après l'école, encadrées par des personnels qualifiés.
- Garantir une pause méridienne de qualité (durée et contenu)
- Aménager le temps scolaire journalier en tenant compte des temps forts et des temps faibles de vigilance.

Au nom de cette plateforme, La JPA a soumis ses analyses aux candidats à l'élection présidentielle au printemps 2012. François Hollande du Parti socialiste, François Bayrou du MoDem, Éva Joly d'Europe Écologie-Les Verts et Jean-Luc Mélenchon du Front de gauche ont répondu.

Leurs réponses ont été publiées dans la revue *Loisirs Éducation* et sur le site de La JPA.

En mai 2012, François Hollande était élu président de la République. Le Premier ministre et le ministre de l'Éducation nationale lançaient dés le 5 juillet une concertation nationale pour « *la refondation de l'École de la République* ».

La JPA revendique une prise en compte des loisirs collectifs organisés et complémentaires des temps scolaires afin que le temps de l'enfant ne soit pas une source supplémentaire d'inégalités.

La JPA a participé à cette concertation en étant présente dans le cadre d'un certain nombre de réunions organisées par le ministère au niveau national et dans les débats décentralisés. Début octobre, La JPA a publié sa contribution au débat soulignant ainsi l'importance des associations complémentaires dans le processus éducatif global. **La JPA y a revendiqué une prise en compte les loisirs collectifs organisés et complémentaires des temps scolaires afin que le temps de l'enfant ne soit pas une source supplémentaire d'inégalités**.

Elle a proposé de développer les partenariats entre les établissements scolaires et les associations éducatives complémentaires de l'enseignement public, de généraliser l'offre des accueils périscolaires, de renforcer la complémentarité entre l'école et les loisirs pour l'accueil des enfants en situation de handicap, que chaque enfant puisse partir au moins une fois dans sa scolarité en séjour scolaire et que les enseignants soient sensibilisés à l'éducation globale lors de leur formation initiale.

Concernant le réaménagement des rythmes scolaires, La JPA a porté les propositions de la plateforme d'échanges et d'études sur les rythmes de vie des enfants et des jeunes.

À la fin 2012, une réflexion a été entamée pour faire évoluer cette plateforme afin qu'elle soit davantage structurée et indépendante.

Des actions sur le territoire sur la questions des rythmes éducatifs

Les comités départementaux et les unions régionales s'organisent également de leur coté en participant et en mettant en place des actions et des débats sur les rythmes scolaires.

Suite à la demande d'organisations confédérées et de comités, **François Testu** est intervenu sur ce sujet au niveau local afin d'apporter son expertise sur cette thématique.

Midi-Pyrénées

Dans la région **Midi-Pyrénées**, à l'occasion de son assemblée générale de juin, l'union régionale Midi-Pyrénées a réuni à l'IUFM ses membres et divers partenaires autour de l'intervention de François Testu. En présence de la directrice adjointe de l'IUFM et de la représentante du Dasen, il a fait le point sur la réforme des rythmes scolaires. Il a souligné aussi le rôle des AECEP en matière de temps éducatifs périscolaires, de temps de loisirs qui doivent accompagner de nouveaux rythmes scolaires afin d'éviter de creuser les inégalités au travers du temps libre. Le débat s'est engagé ensuite avec les organisations confédérées.

Rhône-Alpes

Le comité départemental de la **Loire** est lui, investi dans un collectif regroupant des associations et collectivités territoriales concernant les temps et les espaces péri scolaires, ainsi que leur articulation avec les temps et les espaces scolaires.

2.4

SENSIBILISATION DES ENSEIGNANTS À L'APPORT ÉDUCATIFS DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS ET DES SÉJOURS SCOLAIRES

Les évolutions de la réforme de la formation des enseignants

La loi d'orientation crée les Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espé) chargées en particulier de la formation des enseignants. Le cadre des futures Espé est en préparation au travers des dossiers académiques d'accréditation sous l'autorité des recteurs. Les enjeux sont divers (type de rattachement à l'Université, consolidation d'une structure avec autonomie ou en lien avec les universités, contenu des Masters, autres formations aux métiers de l'éducation etc.) mais ils auront des conséquences lourdes : poids du disciplinaire, réalité de la professionnalisation, présence des associations dans les instances, place dans la formation etc.

Certes nombre de ces enjeux des Espé dépassent le cadre des missions de La JPA relevant plutôt du Collectif des associations partenaires de l'école mais la question de la complémentarité éducative entre école et temps de loisirs est un enjeu important à l'heure des projets éducatifs de territoire, des projets éducatifs locaux qui nécessite de rechercher des articulations.

Des actions locales de formation auprès des enseignants

Les comités départementaux et les unions régionales ont poursuivi leurs actions de sensibilisation et de formation auprès des enseignants sur la complémentarité éducative des activités de vacances et de loisirs. L'impact de la « mastérisation » a redimensionné leurs actions leur laissant moins de possibilités d'intervenir.

Centre

À Orléans, le comité départemental du **Loiret** est intervenu auprès des candidats au concours de professeurs des écoles de l'IUFM d'Orléans-Tours pour souligner l'enjeu des projets collectifs liés à la mobilité (colos, classes de découvertes) et des démarches de solidarité, via l'aide au départ.

Languedoc-Roussillon

En **Lozère**, La JPA a participé à deux temps de formation/information, composés de 2 jours pour 6 enseignants stagiaires en formation initiale ainsi qu'un 1 jour pour 10 directeurs en formation.

Midi-Pyrénées

En **Midi-Pyrénées**, malgré l'impact de la « mastérisation », les interventions des AECEP autour de La JPA ont maintenu un lien avec l'IUFM pour ne pas perdre l'acquis d'une présentation collective des activités éducatives complémentaires de l'école.

Dans le **Lot** et l'**Aveyron**, il persiste un module de 3 jours dont 2 en internat, sur les classes de découvertes mis en œuvre par les diverses AECEP des comités départementaux de La JPA.

Nord-Pas-de-Calais

Le comité départemental du **Pas-de-Calais** est ainsi intervenu lors des formations de directeurs nouvellement nommés dans les cinq bassins du département. Mais également, lors de cinq réunions d'informations syndicales du SE-Unsa.

Picardie

L'union régionale de **Picardie** a elle, organisé et participé à une journée à l'IUFM d'Amiens avec l'ensemble des confédérés sur des thématiques précises. La JPA est intervenue sur le thème de la solidarité à l'École auprès de tous les Master 1 et 2, soit au total environ 250 étudiants.

Rhône-Alpes

Dans la **Drôme**, La JPA fait annuellement une intervention dans la formation des directeurs d'école.
Le comité départemental de la **Haute-Saône** intervient lors de formation continue des enseignants. Un stage d'une journée est proposé sur le thème : « *La JPA et les associations complémentaires de l'école - mise en situation : la campagne de La JPA, une action de solidarité* ».

Publication du *Spécial Séjours Scolaires*

Après le bon accueil fait par les enseignants et organisateurs au *Spécial Classes de découvertes* paru en septembre 2010, un groupe de travail confédéral a réalisé le *Spécial Séjours scolaires Second degré*.

Cet ouvrage, paru en avril 2012, est **le fruit d'un travail confédéral de 18 mois qui s'adresse principalement aux enseignants du second degré et aux décideurs sur les projets de séjours** (chefs d'établissements, élus en CA, gestionnaires).

Cette publication permet de répondre à l'ensemble des questions que les enseignants se posent et qui font parfois obstacle au départ : questions de financement, de responsabilités, de démarches et de relais pour les accomplir ; questions du sens et des objectifs des projets de départ, etc. C'est aussi l'occasion pour les enseignants de prendre contact, voire de découvrir des AECEP.

Cet ouvrage permet aussi de **poser des questions politiques**. Aussi bien sur l'implication des collectivités locales et des modes de contractualisation avec des organisateurs que sur les moyens de faire partir tous les élèves, notamment ceux pour lesquels les moyens n'étaient pas rassemblés autour du berceau.
Au sein du *Spécial Séjours scolaires Second degré* on trouve notamment des analyses d'experts, des témoignages d'enseignants, de chefs d'établissement, de CPE, d'animateurs et directeurs de centres, mais également des

informations réglementaires et des précisions sur le financement, les assurances, le transport, la laïcité et la participation des jeunes en situation de handicap.

Ce projet n'aurait évidemment pas pu aboutir sans l'implication des syndicats enseignants, de la FCPE, de l'UNL, des organisateurs de séjours, de l'Anateep qui, non seulement donnent leurs point de vue ou partagent leur expertise, mais ont aussi co-élaboré le chemin de fer, et proposé des témoignages.

Cet ouvrage a été diffusé gratuitement avec l'appui précieux de la Ligue de l'enseignement, auprès de tous les collèges, EREA et lycées publics de France.

Collaboration avec l'ANMSM pour la promotion des classes de neige

À l'invitation de l'Association nationale des maires de stations de montagne (ANMSM), **La JPA a été sollicitée pour participer à une dynamique de travail et de recherche sur la promotion des classes de neige avec le concours des structures professionnelles de la montagne**. Les classes de découvertes représentent un enjeu économique pour les collectivités locales, quelle que soit leur situation géographique. Elles constituent une porte d'entrée à d'autres types de séjours qui permettront d'accueillir davantage de jeunes.

Le 22 avril, La JPA participait à des rencontres intitulées « *Relancer les classes de découvertes : une voie pour accueillir des jeunes en montagne* » organisées par l'ANMSM et l'Association nationale des élus de la montagne (Anem).

Lors des rencontres, **deux causes majeures, qui expliquent en partie la baisse de fréquentation des centres accueillant des classes** sur l'ensemble du territoire, ont été rappelées : **le raccourcissement des séjours** (du fait de l'inquiétude des familles) et **les règles draconiennes imposées par l'Éducation nationale**.

Les aspects pédagogiques et éducatifs ont été développés lors de deux tables rondes par les représentants des associations laïques éducatives complémentaires de l'école. **Jean-Karl Deschamps**, secrétaire national de la Ligue de l'enseignement, a rappelé l'importance des classes de découvertes pour « *sortir des murs de l'institution scolaire* ». Tandis que **Lionel Vialon**, représentant La JPA et l'UCPA, a insisté sur le fait qu'il « *est aujourd'hui nécessaire de valoriser les enseignants qui partent en séjour, tant dans la formation que dans leur quotidien professionnel, pour lever les freins encore nombreux* ». **Sébastien Sihr**, secrétaire général Snuipp-FSU, a défendu la pédagogie active, la transversalité des apprentissages, l'importance du départ en séjours dans l'action de l'école. Et **Jean-Jacques Hazan**, président de la FCPE a rappelé son soutien à ces séjours qui soudent le groupe classe.

Le groupe de travail piloté par l'ANMSM a développé d'autres actions auxquelles La JPA a été associée dans la conception et la réflexion.

Un week-end de découverte des stations de montagne sur plusieurs sites a été organisé pour des enseignants volontaires : visite de structures organisatrices de séjour de classes de neige, rencontre avec les acteurs, sensibilisation aux activités pédagogiques potentielles. Un film de promotion de classes de neige à destination des enseignants a été réalisé, il est disponible sur le site de l'ANMSM. La JPA y intervient sur les enjeux éducatifs d'un départ en classe de découvertes. Le film devait être présenté officiellement en janvier 2013 dans le cadre d'une table ronde à laquelle La JPA a également participé.

© Chepko Danil - Fotolia.com

3

Études et recherche - Veille - Centre de ressources

La JPA assure une mission d'expertise sur les vacances et les loisirs collectifs et en particulier les accueils collectifs de mineurs. En 2012 cela s'est traduit par la présentation des résultats d'une étude menée par l'Ovlej-Etudes et recherches de La JPA sur l'accès au départ et les pratiques des enfants et des jeunes, dont les dernières données dataient de 2004. Une seconde étude réalisée par La JPA a permis de mieux connaître les motivations de l'engagement des jeunes dans l'animation des colos et des centres de loisirs.

La JPA assure une veille juridique dans le domaine des accueils collectifs de mineurs En son sein, ses membres élaborent une position commune source de propositions sur l'évolution de la réglementation. Comme les années précédentes, La JPA a élaboré des publications qui permettent de mieux faire connaître cette réglementation et qui portent le positionnement politique de la confédération.

À travers son centre de documentation, sa revue, sa newsletter, son site internet et sa page Facebook, La JPA met à disposition des ressources sur le secteur des vacances et des loisirs collectifs, en assure la promotion et développe la réflexion.

3.1 DES ÉTUDES ET DES RECHERCHES SUR LES VACANCES ET LES LOISIRS

Depuis près de 15 ans, la place des études et des recherches s'affirme comme source de développement important pour La JPA. Les travaux réalisés se sont révélés multiples, tout comme les formes d'engagements, leurs durées, les partenaires impliqués et les moyens mis en place.

De nombreuses universités ont accompagné La JPA dans cette aventure sur tout le territoire. Cette **diversité de partenariats développés** avec les universités a permis de réaliser de **nombreux travaux sur des sujets très variés** : handicap, environnement, engagement éducatif, représentation des loisirs et des vacances par les jeunes, représentation des vacances et des colos des adolescents, accessibilité des accueils collectifs de mineurs, rythmes de l'enfant, construction des valeurs chez l'enfant, vie entre pairs et socialisation dans les centres de loisirs et dans les centres de vacances.

Les partenaires sont nommés : membres de la Confédération JPA nationale, comités départementaux ou unions régionales de La JPA, collectivités locales et territoriales, institutions, associations, universitaires et étudiants. **Cet espace composite par sa diversité témoigne pleinement des missions du secteur Études et recherche que LA JPA a souhaité développer.**

Ovlej Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes et Études et Recherches de La JPA

Activité de l'Ovlej - *Études et recherches de La JPA*

Depuis le 4ème trimestre de 2011, l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) a rejoint le secteur Études et Recherches de La JPA et trouvé l'engagement renouvelé de l'Unat. En 2012, **Jacques Chauvin**, qui a présidé et accompagné le développement de l'Ovlej depuis sa création, a souhaité passer le relais après une présidence marquée par son investissement sans faille. **Nadine Le Floc'h Clarisse**, secrétaire générale de l'Ovlej pendant plus de 10 ans, puis vice-présidente, prend ainsi sa succession en ayant comme objectif de **poursuivre le développement de cet outil**.

Suite au travail conduit dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les partenaires soutenant financièrement le projet (Cnaf, Avea-La Poste, Éducation Plein Air Finances, Fédération des Aroéven et Temps jeunes), **l'Ovlej-Études et recherches de La JPA a lancé à l'automne 2011 une enquête sur l'accès au départ et les pratiques des enfants et des jeunes**. Les données recueillies par un prestataire extérieur (TMO-régions) auprès d'un échantillon représentatif national de plus de 2 500 familles ont été traitées en 2012 par l'Ovlej-Études et recherches de La JPA. Les résultats et leur analyse ont été présentés lors de deux conférences accueillies dans les locaux de la MGEN.

Près de 100 personnes ont assisté à chacune de ces deux conférences, soit 200 participants au total. Étaient représentés : La Direction à la Jeunesse, à l'Éducation Populaire et à la Vie Associative (Djepva), le service du tourisme de la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS), l'Agence nationale des chèques

La triple mission de l'Ovlej - *Études et recherches de La JPA :*

- Études qualitatives ou quantitatives sur des thématiques définies par les membres de l'Ovlej en réponse aux besoins du secteur.

- Expertise sur les indicateurs de la statistique publique et les enquêtes publiées, sur les pratiques et enjeux du temps libre pour les enfants et les jeunes et sur l'impact des politiques publiques.

- Veille qui a pour objectif de centraliser et diffuser des données, enquêtes et recherche, de suivre l'évolution des politiques publiques, et d'alerter ses membres.

vacances (ANCV), l'Institut national de jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) ainsi que de nombreuses associations et fédérations, des collectivités locales et des comités d'entreprise.

La première conférence « *Les vacances des enfants et des jeunes aujourd'hui en France : une injustice sociale* » (2 avril 2012) **a porté sur l'accès au départ des 5-19 ans, leurs modes de vacances et leurs évolutions**.

Cette enquête étant la première menée sur la population de moins de 18 ans depuis la dernière enquête vacances de l'Insee, les résultats ont permis de dresser un état des lieux du départ en vacances des enfants et des jeunes aujourd'hui et des inégalités croissantes en la matière. Au-delà des participants à la conférence, directement concernés par ces questions, **les résultats de l'enquête ont été largement relayés par les médias**, nationaux et régionaux contribuant ainsi à sensibiliser l'opinion publique sur ces thèmes. (Interview ou articles sur France inter, Le Monde, Le Parisien, l'Agence France Presse, RTL, France 2, Les Actualités Sociales Hebdomadaires, l'Agence Éducation Formation, Ouest France, L'Est Républicain, La Gazette Officielle du Tourisme, etc.).

La seconde conférence « *Les colos aujourd'hui, un secteur en évolution, quels publics pour quels séjours* » (19 novembre 2012) **a porté sur l'accès aux séjours collectifs et l'impact des aides au départ sur cet accès ainsi que sur les formes que prennent aujourd'hui les vacances collectives, selon les publics, les organisateurs ou les prescripteurs**.

Les résultats présentés lors de ces deux conférences sont repris dans les dossiers de presse disponibles sur le site internet : www.jpa.asso.fr. Ils ont également fait l'objet d'un numéro spécial du JP@enlignes (n°16 – 2 mai 2012, Le droit au départ, un droit légitime ?) et ont été diffusés dans le cadre de la revue *Loisirs Éducation*.

Outre les données sur les vacances, l'enquête interrogeait également les

Études et recherches

Conférences

2 500 familles

Données sur les vacances

Médias

Journée nationale d'étude

Journée de réflexion et d'échange

familles sur la fréquentation actuelle et passée, par leur enfant, des accueils de loisirs sans hébergement. L'analyse de ces données a été finalisée et présentée au comité de pilotage le 16 novembre. Les résultats permettent de quantifier la population concernée et de mettre en évidence ses caractéristiques socio-économiques, en termes d'âge ou de situation familiale. Ils feront l'objet d'une prochaine diffusion.

Parallèlement à ces travaux, l'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* est intervenu dans le cadre de la Journée de réflexion et d'échange « *Rythmes sociaux, rythmes familiaux, rythmes des loisirs et des vacances : au-delà des rythmes scolaires, quels temps pour les autres temps ?* » organisée par la Ligue de l'enseignement (Toulouse, 13/11) et de la Journée nationale d'étude « *L'animation volontaire en accueils collectifs de mineurs : un espace pour l'engagement éducatif des jeunes* », (Toulouse) organisée par La JPA.
L'Ovlej-*Études et recherches de La JPA* a également contribué au comité de pilotage du colloque organisé par l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (Unat) « *Quelles colos pour 2020 ?* » et est intervenu sur le thème « *Les pratiques de vacances en 2012 : quelles perspectives pour les colos de demain ?* ».

Études réalisées au cours des 5 dernières années :

2012 : ***L'accès au départ et les pratiques de vacances des enfants et des jeunes.***

2010 : ***Accueils collectifs et organisation du temps libre.***

2009 : ***Loisirs et vacances en situation de handicap.***

2008 : ***Accès au départ en vacances et modes de séjours.***

2008, 2003 : ***BAFA : motivations et caractéristiques des stagiaires, évaluation de la formation.***

Étude sur l'engagement éducatif des jeunes dans l'encadrement des colos et des centres de loisirs

L'engagement éducatif est aujourd'hui, dans la société française, une question vive portée par des questionnements politiques et éducatifs. **Face à ces évolutions, La JPA a souhaité réaliser une étude sur l'engagement éducatif des jeunes dans l'encadrement des colos et des centres de loisirs**. Compte tenu du caractère vaste de son objet, et des collaborations existant avec l'Université de Toulouse Le Mirail, cette étude a été menée conjointement par deux laboratoires de recherche. Trois étudiants du laboratoire de Psychologie du Développement et Processus de Socialisation (PDPS) de l'UFR de Psychologie ont abordé le versant « *construction de la personne, valorisation, responsabilisation* ». Une étudiante de l'Unité Mixte de Recherche Education Formation Travail Savoir (UMR EFTS) à laquelle le département des Sciences de l'Education et de la Formation est rattaché, a abordé, quant à elle, le versant « *étape dans un trajet de découverte du champ éducatif et social* ».

L'étude apporte un éclairage au débat sur le statut de l'animation volontaire en soulignant que **l'engagement éducatif dans l'animation volontaire est source d'apports divers pour les jeunes, mais qu'il ne va pas sans paradoxes**. Leurs motivations initiales pour encadrer colos et centres de loisirs ne relèvent pas de l'engagement et pourtant, dès que cette expérience est vécue, les jeunes en parlent avec des termes caractéristiques de l'engagement, voire, ils se reconnaissent engagés mais sans lier cela à la notion d'engagement éducatif qui ne leur parle pas. Quand, dans leurs motivations premières figure, la volonté de gagner de l'argent, c'est en ayant le plus souvent conscience que ce type d'activité n'est pas vraiment rémunérateur. L'étude montre aussi la faible perception d'un accompagnement, hormis en temps de formation et le manque de lien avec le stage pratique.

Cette recherche avait donc pour finalité d'explorer, d'identifier et de mesurer tous les éléments pouvant constituer la ou les contreparties pour les personnes dans les diverses motivations afin de mieux qualifier et accompagner cet engagement éducatif. Elle a donné lieu à la brochure n°11 de la collection : « *Les Conférences de La JPA* ».

Étude sur la représentation des vacances et de la colo chez les 15-18 ans

En partenariat avec l'Université de Nantes (UFR Lettre et langage) et un laboratoire de recherche (le CREN) une recherche universitaire en master Sciences de l'Education sur les représentations des séjours collectifs des jeunes a été conduite en 2012.
À cette occasion, un groupe de pilotage composé d'universitaires et de représentants associatifs membres de l'union régionale JPA Pays-de-la-Loire (organisateurs de séjours, formateurs etc.) a défini une problématique.
Deux étudiants de master 1 ont réalisé une enquête auprès de 1 500 lycéens de la région Pays de la Loire sur leurs intérêts et désintérêts à l'égard des séjours collectifs de mineurs (centre de vacances, colonies, accueil de jeunes etc.).

Cette enquête avait pour objectif :

- de mieux connaître les loisirs et vacances collectifs des lycéens,
- d'identifier ce que les jeunes « *apprennent* » en participant à des formes différentes de loisirs et de séjours collectifs
- de contribuer à l'explication du lien entre expérience de vacances collectives des jeunes et engagement.

3.2

UNE VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE

Assurer une veille réglementaire et juridique et être force de proposition sur l'évolution de la réglementation une des missions importantes de La JPA. Elle s'adresse en priorité aux structures organisant des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Tout au long de l'année 2012, la participation et l'implication des associations confédérées apportant leur savoir faire et leurs connaissances aux différentes réunions concernant la défense et la promotion du statut du volontariat de l'animation (les membres de la plateforme du volontariat) ainsi qu'aux évolutions des outils juridiques (les représentants des Ceméa, des EEDF, de La Ligue de l'enseignement, d'Avea La Poste, de Léo Lagrange, et de l'UCPA) sont autant de garantie de qualité de cette veille réglementaire et juridique.

Les évolutions réglementaires des accueils collectifs de mineurs durant l'année 2012

Le contrat d'engagement éducatif

Le décret relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur est entré en vigueur le 27 avril 2012. Ce décret permet de déroger au principe du repos quotidien prévu par le code du travail, en instaurant un mécanisme de compensation du repos qui n'a pu être pris pendant le séjour. En effet, les séjours de vacances nécessitent pour la plupart la présence d'animateurs en permanence sur le lieu de l'accueil hypothèse de la suppression du repos (article D 432-3 du CASF) et le cas échéant article D 432-4 du CASF. La période de référence est le séjour d'une durée de sept jours, lorsque celui-ci a une durée de 21 jours ou plus, le repos compensateur cumulé doit nécessairement être pris à l'issue de cette période de 21 jours.

La JPA rappelle que cette disposition ne permet plus aux animateurs de faire plusieurs séjours successifs. Cette solution n'est pas satisfaisante dans la mesure où elle tend à remettre en cause l'engagement volontaire des jeunes à encadrer des jeunes pendant les vacances et les loisirs en collectivité. Elle ne permet pas de garantir la pérennité des organisations et des séjours. Le Volontariat de l'Animation, en s'inscrivant dans la cadre d'une politique jeunesse, permettrait de valoriser l'engagement des jeunes animateurs et directeurs qui encadrent occasionnellement des ACM, de prendre en compte leurs spécificités éducatives d'intérêt général et de permettre à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes de bénéficier des séjours collectifs de vacances et de loisirs.

Examen médical d'embauche

Suite à la réforme de la médecine du travail, des éléments de réponse sont désormais en vigueur depuis le 1er juillet 2012.

Le décret en date du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail, en application de la loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à la médecine du travail, modifie certaines modalités de l'examen médical d'embauche.

Le contrat d'engagement éducatif est considéré comme un contrat saisonnier.

Ce décret vient apporter quelques solutions aux difficultés relatives à la surveillance médicale des titulaires d'un CEE mais laisse des questions en suspens notamment concernant les mineurs en contrat.

Par ailleurs, on peut se demander quels seront les moyens mis à disposition des services de santé au travail pour mettre en œuvre ces actions de formation et de prévention (adaptées aux emplois, dates et lieux de réalisation).

Le FIJAIS

L'arrêté du 19 avril 2012 (application immédiate) est venu modifier les conditions de consultation du fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS) pour les intervenants en ACM.

La JPA et ses organisateurs, souhaitent que le système évolue pour être plus fonctionnel.

La réforme des activités physiques et sportives (APS)

La réforme du cadre réglementaire s'est faite en deux temps. Dans un premier temps l'article R 227-13 a été modifié par le décret du 20 septembre 2011 , puis l'arrêté du 25 avril 2012 est venu abroger l'arrêté du 20 juin 2003. Cette réforme vise à garantir au mieux la sécurité des mineurs tout en permettant le développement de la pratique des APS en ACM.

La réforme avait pour objet de renforcer la sécurité des mineurs pratiquants les activités dans les ACM en imposant que l'encadrant soit majeur et réponde pour certaines activités à un niveau de qualification prévu par le décret, peu importe qu'elle exerce ou non des fonctions d'animation ce qui a pour effet d'exclure les animateur stagiaires Bafa mineurs lors de leur stage pratique. Par ailleurs, dès lors que l'activité proposée dans l'ACM correspond à l'une des activités mentionnées dans l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R 227-13, son cadre réglementaire est spécifique notamment en raison des risques encourus. Sont alors spécifiés le lieu et les conditions de déroulement de l'activité, la qualification, le taux d'encadrement. Le cadre réglementaire de certaines activités est renforcé en fonction des risques encourus notamment en termes de qualification lorsqu'elles se déroulent dans les accueils de loisirs, séjours de vacances ou accueils de scoutisme. Certaines activités ont été supprimées des annexes alors que d'autres ont fait leur entrée dans l'arrêté.

La réforme fait par ailleurs la distinction entre les activités physiques et sportives ayant pour finalité l'acquisition d'un niveau technique des activités favorisant le jeu, la récréativité ou le déplacement lorsqu'elles ne présentent pas de risques particuliers. Ces dernières n'entrent pas dans le champ de l'article R 227-13 du CASF.

Les organisations membres de La JPA ont défendu l'encadrement de ces activités par les animateurs occasionnels tout en veillant à la sécurité. Pour garantir l'accès de tous, La JPA souhaite permettre la découverte, la sensibilisation à ces activités au plus grand nombre.

La loi sur l'accessibilité et la prise en compte du handicap dans les projets de loi

Le 12 septembre 2012 l'inspection générale des affaires sociales (IGAS), le conseil général de l'environnement et du développement durable et le contrôle général économique et financier ont publié un rapport sur les modalités d'application des règles d'accessibilités du cadre bâti pour les personnes handicapées. Ce rapport met en évidence les difficultés rencontrées dans l'application de cette loi. Concernant les établissements recevant du public (ERP) existants, la mise en conformité fait apparaître une incompatibilité des normes actuelles avec l'architecture existante ainsi que des travaux d'une ampleur considérable mais également pour certains secteurs des règles inadaptées notamment dans le secteur du tourisme. Le rapport recommande de réviser les exigences pour la mise en accessibilité des ERP ainsi que l'échéance du 1er janvier 2015.

La JPA et les organisations confédérées s'inquiètent du délai très court pour réaliser la mise en conformité des établissements accueillant des enfants et des jeunes. Ces structures souvent associatives ne seront pas en mesure de prendre en charge le coût des travaux à réaliser. Après l'évaluation des besoins de mises aux normes, certains centres ont déjà fermés en raison de l'ampleur des travaux à réalisés. Sont tout particulièrement concernés les centres accueillant des mineurs de moins de 6 ans en raison de l'impossibilité de les réutiliser tout au long de l'année avec un public différent. Cette loi qui se devait de renforcer l'accessibilité semble avoir un contre effet entraînant notamment la fermeture de structures. De ce fait, elle aura des conséquences sur le droit aux vacances des enfants et des jeunes.

En complément de la loi du 11 février 2005, la circulaire du 4 septembre 2012 relative à la prise en compte du handicap dans les projets de loi réaffirme l'importance du caractère interministériel de la politique du handicap.

La JPA demande un engagement fort du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative pour l'accueil des enfants en situation de handicap en accueils collectifs de mineurs.

Un groupe interministériel est nécessaire sur cette question afin d'accompagner les équipes. La politique volontariste de l'Éducation nationale a permis de faire progresser l'accueil de ces enfants en milieu scolaire, qu'en est-il sur les temps péri et extra-scolaires ?

Des outils confédéraux

Le service juridique

Tout au long de l'année le service juridique est sollicité par des comités de La JPA, des associations et des collectivités territoriales ou des particuliers. Sans avoir la prétention de pouvoir répondre à tous les problèmes posés, **le service juridique a le souci d'apporter l'information utile rapidement, de faire des recherches, et si besoin, d'orienter vers d'autres ressources juridiques**.

De nombreuses sollicitations concernent la demande d'informations précises sur la règlementation des ACM, le contrat d'engagement éducatif (CEE), les taux d'encadrement, la rémunération, la sécurité.

La JPA a répondu aux différentes invitations de la Djepva pour travailler aux côtés de différentes associations formatrices ou organisatrices d'ACM sur les thématiques suivantes : le contrat d'engagement éducatif, la réforme du cadre réglementaire des brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur et de directeur (BAFA/BAFD), la réforme des activités physiques et sportives. Par ailleurs, La JPA a souhaité participé au groupe de travail mis en place par la Djepva sur les comportements sexuels, l'affectivité et l'intimité en ACM.

Le *Spécial Directeur ACM 2012*

Avec une diffusion à **plus de 18 000 exemplaires**, le ***Spécial Directeur ACM 2012*** est un outil attendu et chaque année **son succès se confirme**. La JPA est très attachée à la réalisation de cet **outil juridique et politique qui est l'aboutissement d'une élaboration entre les organisateurs confédérés d'une position commune**. Cette année, la maquette a été retravaillée pour un rendu plus aéré. Les illustrations de Christian Antonelli sont venues illustrer, aérer et animer les propos réglementaires.

Élaboré sous forme de questions-réponses sur 46 pages, il permet prioritairement aux directeurs et aux animateurs d'accueils collectifs de mineurs en formation ou en activité de répondre à leurs différentes interrogations.

Chaque année, l'ensemble des sept rubriques est analysé pour être mis à jour ou pour informer et alerter sur d'éventuelles évolutions réglementaires en cours.

Cette revue aborde notamment, les obligations administratives (projet éducatif, projet pédagogique, les types d'accueil, déclarations, inspections et contrôles etc.), **les formations** (BAFA, BAFD), **l'équipe pédagogique, la gestion du personnel et bien d'autres sujets encore**.

Guide *Enfants et Espaces* 2012

Ce **document, continuellement mis à jour toute l'année** grâce à la veille juridique et complété lors du regroupement confédéral au début de l'automne, **reste une référence auprès des organisateurs de séjours**. La version papier du guide a fait l'objet d'une mise à jour par l'élaboration d'un fascicule complémentaire comprenant les textes réglementaires de l'année. Le CD-Rom a également fait l'objet d'une mise à jour.

La réflexion menée tout au long de l'année a conduit à un choix politique et financier de ne pas rééditer le Guide *Enfants et Espaces* pour l'année 2013. La JPA et les associations confédérées travaillent à l'élaboration d'un nouvel outil juridique plus ergonomique et pédagogique.

3.3

LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le fonds documentaire du centre de documentation se constitue de différents types de documents : ouvrage, revue, vidéo, cédérom, dévédérom.

Les domaines couverts concernent la presse générale, les sciences humaines, ou plus spécifiquement les loisirs, l'éducation, la pédagogie, la sociologie mais aussi le droit ou la comptabilité.

Le centre de documentation répond à des demandes internes ou externes de recherches documentaires spécifiques aux loisirs ou vacances des enfants et des jeunes ou parfois plus générales mais relatives au domaine de l'éducation ou au monde associatif.

Concernant les publications de La JPA, le centre de documentation élabore les pages « *Ressources* » et « *Publications du réseau JPA* » de *Loisirs Éducation* et contribue à la Newsletter de La JPA (agenda, sélection d'un ouvrage).
Le projet du site web documentaire de La JPA et l'outil documentaire « *bulletin de sommaires des publications des organisations confédérées à La JPA* » ont été présentés lors du conseil d'administration du 27 septembre 2012. Le site web documentaire est construit à partir d'une base de données de références de documents et de contenus informatifs concernant la complémentarité éducative des vacances et des loisirs. L'objectif de ce site est de valoriser ces données pour en faciliter l'accès et la recherche documentaire.

Le bulletin de sommaires numérique permet de consulter l'ensemble des sommaires des périodiques de la confédération. Il a pour objectif de faire connaître les périodiques des organisations confédérées à La JPA.

ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS : RÉFLEXION, VALORISATION ET RESSOURCES

La revue *Loisirs Éducation*

La revue ***Loisirs Éducation*** s'adresse aux responsables d'associations, de comités d'entreprise, de services enfance jeunesse de collectivités locales, et aux directeurs de centres, dans le secteur des vacances et des loisirs collectifs pour enfants et adolescents, dans le cadre des temps péri et extrascolaires.
La revue a pour rôle d'accompagner le lecteur dans sa réflexion concernant les accueils collectifs de mineurs (ACM) en complémentarité avec l'École, en valorisant les activités des organisations confédérées à La JPA. Elle aborde également l'actualité juridique du secteur des ACM.

Chaque dossier de la revue est conçu en collaboration avec des organisations confédérées concernées par la thématique et représentatives. Il vise à faire connaître au sein de la confédération et à l'extérieur les activités de ses membres. Le dossier illustre d'une part les valeurs et les objectifs communs qui rassemblent les membres de la JPA et d'autre part la richesse des différentes mises en œuvre.

Environ 50% des abonnés sont membres de la confédération.

4 numéros sont publiés par an.

Loisirs Éducation n°442 de mars 2012 :

« Handicap : le droit de vivre ses loisirs avec les autres »

Son dossier avait pour thème l'accueil des enfants en situation de handicap en centres de vacances et de loisirs, qui reste encore un réel objectif à atteindre. Il abordait la question de la non-spécialisation des séjours et des équipes et la valorisation de cette éducation au vivre ensemble. Un tableau était fait des formes diverses de médiations et d'accompagnement pour informer les parents, apporter des aides matérielles, mobiliser les organisateurs et aider les équipes des accueils collectifs de mineurs.

Loisirs Éducation n° 443 de juin 2012 :

« Animer les activités physiques et sportives »

Son dossier thématique conçu en collaboration les Ceméa et l'UCPA porte sur les activités physiques et sportives (APS), qui représentent les activités principales des séjours de vacances et des accueils de loisirs. Depuis 1995, le cadre réglementaire de leur pratique a été renforcé à plusieurs reprises. La dernière réforme date d'avril 2012. Ce dossier a pour but de montrer comment il est toujours possible pour des animateurs volontaires de rester maîtres du projet pédagogique, d'encadrer des APS sans faire appel à des éducateurs sportifs, tout en nouant des collaborations adaptées quand la réglementation l'exige.

Loisirs Éducation n° 444 de septembre 2012 :

« Des projets de loisirs collectifs pour les 15-18 ans »

Son dossier thématique porte sur les loisirs collectifs des 15-18 ans, qui fréquentent de moins en moins les espaces de loisirs encadrés et les séjours de vacances collectives. Ces jeunes consacrent leurs loisirs en priorité aux relations entre pairs, ils souhaitent aussi initier et participer à des projets collectifs mais dans un cadre souple avec une présence adulte non contraignante. Ce dossier montre des organisateurs de loisirs et de vacances qui n'hésitent pas à se remettre en cause et à faire preuve d'inventivité pour répondre aux attentes de ces jeunes. Espaces jeunes mobiles, séjours en autonomie, accompagnement de projets de proximité pour découvrir l'ailleurs etc., autant d'expériences qui soutiennent ces jeunes dans leur apprentissage de l'autonomie.

Loisirs Éducation n° 445 de décembre 2012 :

« Sciences et environnement, une dynamique éducative »

Son dossier thématique conçu en collaboration les Céméa et la fédération nationale des Francas porte sur l'éducation à l'environnement et l'éducation scientifique en accueils collectifs de mineurs.

Le dossier montre qu'elles ont plus de liens qu'il n'y paraît et méritent d'être davantage investies dans les colos et les centres de loisirs. Leur pratique apporte une plus value éducative en donnant l'occasion d'expérimenter, en remettant au goût du jour la pédagogie de projet. Elles interagissent aussi sur le cadre et la vie quotidienne des centres. Porteuses l'une et l'autre de réflexions sur le sens et les formes de l'action éducative, elles alimentent une dynamique de réseaux intéressante, en suscitant la rencontre d'associations généralistes et d'associations spécialisées.

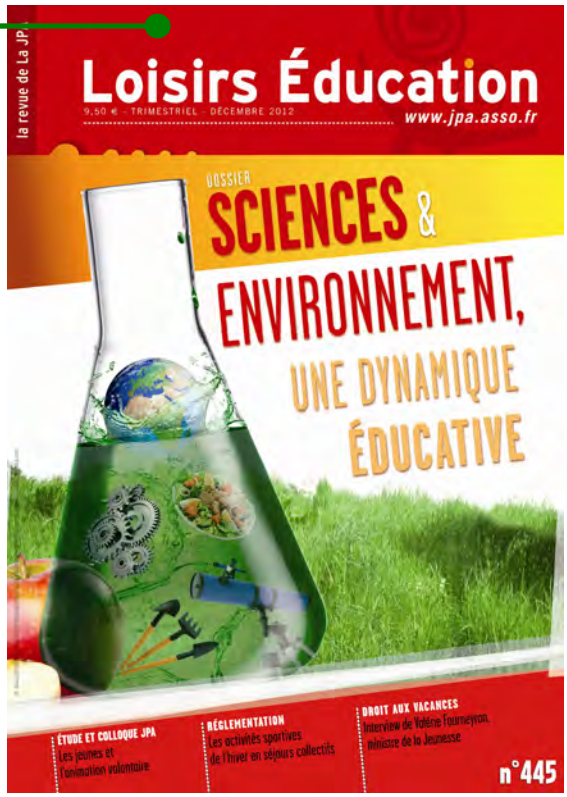

Des actions sur le territoire pour valoriser les ACM

Bretagne

Le comité **Ille-et-Vilaine** s'est mobilisé pour promouvoir les accueils collectifs des mineurs. Une journée de sensibilisation a été mise en place le samedi 31 mars. Les associations présentes proposaient des animations présentant les activités dans les centres de vacances et de loisirs à destination du public jeune ainsi que les modalités d'inscription, de financement et de déroulement des séjours, à l'attention des familles et des travailleurs sociaux. L'information était également axée sur la formation des animateurs et directeurs (BAFA, BAFD).

Champagne-Ardenne

Le 19 Janvier au stade Delaun e à **Reims**, sur le thème « *1er départ en colos, une nécessité éducative* », a eu lieu la 1ère Rencontre régionale Champagne-Ardenne JPA. Cette première Rencontre régionale a réuni plus de cinquante personnes (collectivités territoriales, locales, Andev, MSA, CCAS, DDCSPP et associations confédérées) et a connu un succès prometteur notamment grâce à Claire-Noëlle Grodet, jeune en service civique à l'union régionale, qui a été la cheville ouvrière dans l'organisation de cette manifestation et de son succès.

L'ouverture a été faite par Laurence Delvincourt, maire-adjointe représentant la maire de Reims. Jacky Grodet, président de l'union régionale, a ensuite présenté le bilan régional, soit 410 premiers départs effectifs en 2011 contre 207 en 2010.

La présentation d'une étude JPA sur les loisirs des jeunes et de l'opération 1er départ en œuvre en Lorraine ont apporté un éclairage sur l'opération de Champagne-Ardenne.

Une table ronde a permis à l'Andev, l'Aroeven et aux comités Ardennes et Aube d'échanger autour des loisirs éducatifs et aussi de tracer des pistes de travail pour l'avenir. Le discours de clôture de Gérard Berthiot, premier vice-président du conseil régional, a rappelé le soutien fort de cette collectivité à La JPA. Il fut d'autant plus apprécié qu'il faisait écho aux engagements pris par la municipalité rémoise.

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le comité de La JPA **Hautes-Alpes** pilote le collectif haut-alpin « *Les Colos, c'est bon pour grandir* ». Ce collectif rassemblant institutions et associations a proposé deux temps de réflexion sur les relations entre pairs dans les structures de loisirs : l'après-midi, une table ronde réservée aux professionnels, le soir une conférence de **Cécile Kindelberger** (maître de conférence en psychologie à l'université de Nantes).

Plusieurs participants l'ont confirmé : **l'intensité des activités et la vie du groupe impactent fortement l'attitude de l'enfant**.

La qualité du projet du séjour est primordiale : une organisation claire dans ses objectifs et son cadrage, impliquant et valorisant les enfants, aboutit généralement à l'établissement de rapports conviviaux.

Lors de sa conférence, Cécile Kindelberger a présenté les résultats de plusieurs études sur la question des relations entre pairs. De nombreux chercheurs ont prouvé que les relations entre pairs forment une part majeure de la construction de la personnalité. Par ailleurs, certaines études, centrées sur les vacances, montrent qu'au contraire de la classe (ou même du centre de loisirs) qui a tendance à figer des réseaux assez hiérarchisés, la colo bénéficie d'un facteur « temps court et nouveauté » qui est plus favorable aux « essais » relationnels.

Rhône-Alpes

Dans la région **Rhône-Alpes**, sous l'égide de l'union régionale JPA, un comité de pilotage (les Francas, Léo Lagrange, les CEMEA, les EEDF) avait organisé fin 2011 une journée de rencontre des formateurs Bafa des organismes confédérés à La JPA.

Le thème était : « *l'éducation au développement durable dans la formation* ». Début 2012, le comité de pilotage a produit des actes de cette rencontre et les a diffusé aux participants et partenaires (communauté urbaine du Grand Lyon, associations environnementales).

La production d'un document de synthèse des travaux et rencontres menées depuis plusieurs années, en cours de réalisation, aboutira en 2013.

Dans la continuation de ses travaux autour de l'éducation au développement durable (EDD), l'union régionale JPA a participé aux assises régionales de l'EED le 9 novembre à Grenoble. L'union régionale a pris une part active à la préparation et a contribué à un atelier consacré à la formation.

Création d'un groupe de travail sur les vacances des 16-25 ans

Interpellée par la LMDE et l'Unef sur le départ en vacances des jeunes, **La JPA a décidé en septembre 2012 la création d'un groupe de travail confédéral sur l'accès aux vacances des plus de 15 ans**.

La première réunion a pu se tenir le 12 décembre, avec la participation des organisations de jeunes (Afev, LMDE, Unef, UNL), d'organisateurs et d'un syndicat. Il est apparu une convergence de points de vue sur la nécessité de porter un plaidoyer en faveur du départ en vacances pour les jeunes qui entrent dans le monde adulte.

Ce plaidoyer permettrait d'étendre la réflexion à la tranche d'âge des 16-25 ans, d'observer les points d'ancrage (lieux et espaces investis par les jeunes), les pratiques d'accompagnement des jeunes dans leurs projets, les contenus et activités proposés et pratiqués. Enfin, il permettrait de poser la question des modalités de financement des projets, et de la part que les jeunes peuvent y prendre.

Évolution de La JP@enlignes

Comme à l'accoutumée, 20 numéros de La JP@enlignes ont été publiés en 2012. À raison d'une parution tous les quinze jours et tiré à 2 700 exemplaires, ce bulletin d'informations est destiné aux comités départementaux et aux organisations confédérées.

Le dernier numéro est paru le 3 juillet 2012. La JPA a décidé de remplacer cette version papier par une newsletter électronique. Cette réorientation s'inclut dans le processus de dématérialisation que La JPA met progressivement en place afin d'élargir ses cibles et d'être en phase avec les outils de communication de la nouvelle génération.

L'objectif de La JP@enligne est d'être un instrument d'information pour les membres du réseau, tout en permettant de tenir les professionnels du secteur au courant de l'actualité.

LA JP@en ligne

NEWSLETTER DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

Newsletter n°10 — 29 avril 2013

AGENDA

4-15 mai
Quinzaine du commerce équitable
Pour en savoir plus...

11-12 mai
Rencontres européennes de Strasbourg
« Pour une éducation à l'Europe »
FRANCAS Alsace
Pour en savoir plus...

21-22 mai
Cultures numériques, éducation aux médias et à l'information
Pour en savoir plus...

22 mai
Quand l'innovation fait école avec le numérique
Pour en savoir plus...

24 mai
Morale, laïcité et éthique à l'école : ici et ailleurs
EDUCATION & DEVENIR
Pour en savoir plus...

1er juin
Rencontre nationale OZP des acteurs de l'éducation prioritaire
Pour en savoir plus...

INFOS JPA EN RÉGIONS
Pas-de Calais: Rencontres Internationales de Cerfs-Volants
La JPA 62 y a tenu un stand durant toute la semaine à

LA VIE DE LA JPA

ÉDITO
Par Anne CARAYON, Directrice générale de La JPA

Ne pas partir cet été...
Jamais le taux de chômage n'a été aussi élevé en France depuis 1997. Triste record, qui discrètement, sans bruit, entraîne avec lui d'autres exclusions. Combien d'enfants et de jeunes ne partiront pas en vacances cet été ? Ils étaient trois millions en 2011.
Pour lire la suite...

LA UNE

Ovlej Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes et Études et Recherches de La JPA

Congés scolaires de printemps : 4 enfants et adolescents sur 5 ne partiront pas en vacances
21 % de la population de 5 à 19 ans part en vacances pendant la période de congés de printemps, selon l'enquête conduite en 2011 par l'Ovlej-Études et recherches de La JPA.
Pour voir le communiqué...

Le Bulletin n° 41 de l'Ovlej est paru
"Le départ en vacances des enfants et des adolescents aujourd'hui : progression des inégalités et resserrement autour de la famille"
Pour le télécharger...

INFOS JPA NATIONALE

La JPA publie *Loisirs Éducation* n °446 : Quelles colos demain ?
Dans son dossier thématique de 20 pages, *Loisirs Éducation* lance le débat sur ce que seront les colonies de vacances dans dix ans, avec les organisations membres de la confédération Jeunesse au plein air.
Pour en savoir plus...

Des exemples de bulletins d'information publiés sur le territoire

Midi-Pyrénées

JP@enligne Midi-Pyrénées sort 3 fois par an et connaît un très bon impact auprès de ses destinataires. Elle est diffusée en format papier (en 300 exemplaires) et via internet pour informer sur la vie de La JPA et favoriser la circulation de l'information au sein du réseau.

Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Le comité de La JPA **Hautes-Alpes** pilote le collectif haut-alpin « *Les Colos, c'est bon pour grandir* » qui rassemble la commune et le CCAS de Gap, ainsi que les structures départementales de la DDCSPP, de la CAF, de la MSA, de l'Union des centres sociaux, des REAPP, des PEP et de la FCPE. Dans le cadre de sa campagne annuelle de promotion des ACM, ce collectif édite au printemps, par l'intermédiaire des communes et des écoles, une plaquette destinée à informer les familles des Hautes-Alpes qui souhaitent organiser un départ en colos pour leurs enfants. Le collectif communique aussi sur cette question au travers des radios, de la presse régionale et des bulletins d'information locaux.

Rhône-Alpes

Le comité départemental de la **Loire** a édité et diffusé des dépliants et des flyers sur les séjours de vacances des confédérés, dans toutes les écoles du département, les mairies et les services sociaux. Le même comité participé aussi à la coordination, dans le collectif Graines de vacances (soutenu par la DDCS, la CAF, la ville de Saint-Étienne et le conseil général) d'une campagne de communication tout média, pour permettre aux familles de la Loire d'organiser les vacances de leur(s) enfants(s) âgés de 3 à 17 ans (http://www.grainesdevacances.net/).

Le comité du **Rhône** publie, depuis septembre 2012 une lettre électronique, qui a pris le nom de « *Billet de La JPA du Rhône* ». 4 numéros sont parus en 2012. Ce billet traite de La JPA et de son environnement (Études Ovlej, éducation populaire, Esper, Cape, etc.).

La Jeunesse au Plein Air sur Facebook

La JPA a sa page officielle sur Facebook depuis le 15 novembre 2012. Au 31 décembre 2012, 64 publications avaient été effectuées sur les activités de La JPA, de ses membres et de son secteur et 49 personnes avaient déclaré « aimer » La JPA. La page de La JPA a reçu environ 50 visites par jour durant ce mois et demie de présence en 2012.

Le site www.jpa.asso.fr

En ligne depuis juillet 2007, le site de La JPA présente les actualités de La JPA, au siège comme dans les régions et dans les départements, dès la page d'accueil. Il est également possible de faire un don ou une commande de publications en ligne. Un espace extranet est réservé aux membres de La JPA.

Les sites internet des comités départementaux

Certains comités départementaux ont également leur site internet afin de communiquer de manière encore plus directe avec le tissu local.

- Le site du comité de la **Loire** : www.jpa42.fr
- Le site du comité du **Rhône** : rhone.lajpa.fr
- Le site du comité de la **Meurthe et Moselle** : www.jpa54.fr

© Franck Sanse - Fotolia.com

4

Le complexe médico-social Jacques Besse

La planification sociale et médico-sociale constitue le vecteur principal de l'évaluation des besoins sociaux et médico-sociaux ainsi que de la régulation de l'offre d'équipements ayant vocation à y répondre.

Les évolutions législatives et réglementaires ont accentué la force et l'opposabilité des instruments de cette planification. Celle-ci ne peut désormais être ignorée par les acteurs qui ont démontré la pertinence de leurs offres de service au regard de leur coût.

Le complexe médico-social « Jacques Besse » de Lavaur dans le Tarn, est directement impacté par ces effets même s'il bénéficie d'une image positive auprès des tarifeurs. Toutefois son positionnement privilégié au cœur du territoire de santé en fait un acteur incontournable du secteur médico-social.

Position qu'il convient de maintenir, voire de développer pour répondre au plus près de la commande des politiques publiques ainsi que des attentes des usagers et de leurs familles.

L'activité

L'activité des établissements et des services a été excédentaire en 2012 avec un total de 3 862 journées. Ce chiffre valorisé, représente 39,8 % du résultat budgétaire comptable pour 2012. Toutefois, il existe une photographie très disparate entre les établissements et services du complexe.

Le Foyer d'Accueil Médicalisé, le Foyer de Vie, ainsi que la Maison d'Accueil présentent une réelle suractivité avec une liste d'attente de résidents très importante.

Il n'en est pas de même pour le Service d'Aide à l'Intégration Sociale, le Foyer d'Hébergement Jean Calastreng et le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale qui n'ont pas de liste d'attente. Il est donc nécessaire de réfléchir à l'évolution de ces structures pour les rendre attractives ou envisager leur rattachement à un autre établissement.

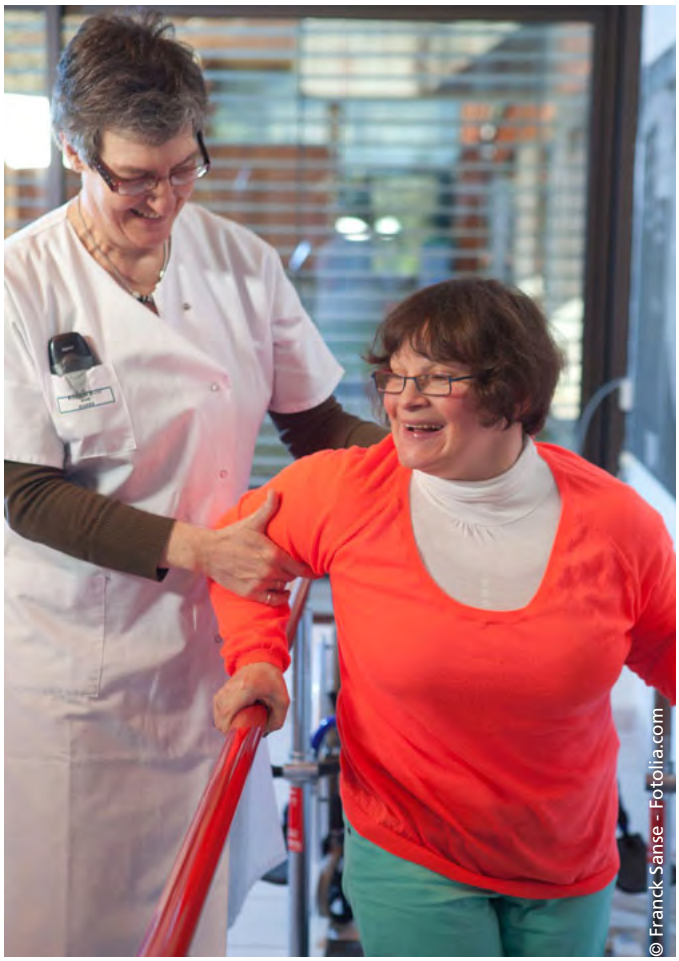

Les actions principales

Intervention d'un magistrat sur l'évolution juridique des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de ses évolutions d'agréments (passant d'établissements pour enfants à des établissements pour adultes) le complexe médico-social a pris partiellement en considération les principes de droit qui fondent les relations aux usagers dés lors que ceux-ci sont majeurs sous protection juridique ou non.

La triangulation : Usager-Famille-Établissement se doit d'être questionnée au regard de l'évolution de la protection juridique des personnes. Le rôle du complexe étant de défendre les droits des usagers. En concertation avec les familles, une réunion de familles a été organisée, en juin 2012, avec un magistrat de Toulouse et un Directeur du Service des Tutelles de l'APAJH du Tarn, sur les questions suivantes :

- Comment l'institution peut-elle mettre en application les droits de l'usager ?

- Quelle est la place des familles et des représentants légaux ?

À la suite de la réunion, qui a rencontré un vif succès, un compte-rendu a été adressé aux parents et transmis aux professionnels de l'établissement afin qu'ils le relaient auprès des résidents.

L'évaluation interne

L'année 2012 a été marquée par de grands travaux tant sur le plan structurel, architectural que pédagogique. Ces travaux ont conduit à la mobilisation des équipes autour de nouvelles orientations de travail, notamment à travers une démarche réflexive sur le sens des actions relayées par un repositionnement des interventions en lien avec les pathologies des usagers. Ce travail d'analyse de la situation, au regard du service rendu aux usagers a été engagé à partir de la démarche d'évaluation interne, impulsée par une intervenante extérieure, salariée temporaire de l'établissement.

L'évaluation interne a été le vecteur fédérateur pour mettre en mouvement les conduites et les pratiques des différents professionnels. En ce sens, l'approche privilégiée, en positionnant des personnes ressources sur chaque établissement, a permis de construire un outil technique dynamique qui s'inscrit au cœur du débat éthique et politique, en référence au projet associatif, des projets d'établissements ou des services. Ce travail a été finalisé et présenté en octobre 2012. La directrice adjointe, comme responsable de la qualité et de la vie des établissements, est chargée de l'animation et du suivi des actions programmées.

La fonction de coordinateur de projets

Dans le cadre de l'étude sur le repositionnement des fonctions en lien avec les référentiels métiers, la fonction d'éducateur spécialisé comme coordinateur du projet personnalisé de chaque usager a été reconsidérée.

Aujourd'hui, de par sa formation, qui légitime des compétences, l'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels. Cela lui permet de concevoir, de conduire, et d'évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées.

Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants. Il développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins tout en participant activement aux orientations stratégiques concernant les évolutions des établissements.

Il se doit également d'être en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

Ce repositionnement a été accompagné par deux sessions de formation qui ont permis de clarifier les nouvelles fonctions. Toutefois, un travail reste à faire sur la méthodologie du recueil des informations et sur le tableau de bord de suivi des objectifs et des actions.

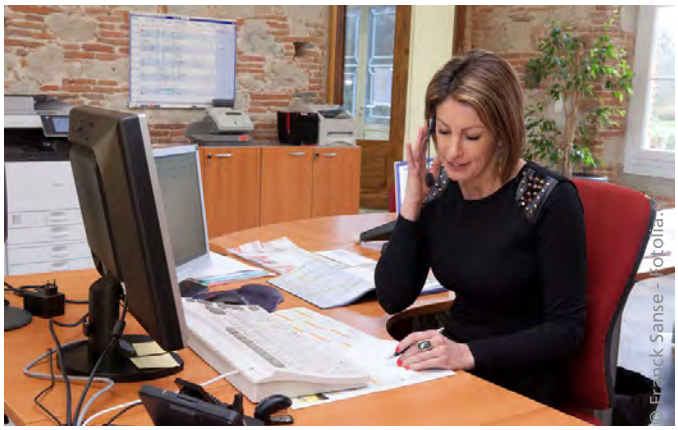

Les Jeux Paralympiques de Londres 2012

La participation aux Jeux Paralympiques de Londres a été l'événement phare de cette année. Durant un an, les professionnels et les résidents du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie se sont mobilisés, à travers de nombreuses actions afin de recueillir des fonds pour que ce rêve devienne réalité.

Les fournisseurs ont également contribué à ce rêve en apportant leur financement.

Dix résidents, accompagnés de neuf professionnels ont pu assister, fin août, à l'inauguration des Jeux Paralympiques et suivre de nombreuses compétitions, tout en découvrant Londres.

Cette expérience a été l'élément moteur d'un décloisonnement institutionnel entre le Foyer d'Accueil Médicalisé et le Foyer de Vie.

Le complexe Médico-social a donc de nouveau relevé et gagné un défi qui a su développer un esprit de solidarité et de générosité, valeurs qui sont des vecteurs de liens sociaux pour gommer les différences.

© Établissement Jacques Besse - Fotolia.com

Photo réalisée au cours de la cérémonie d'ouverture des Jeux Paralympiques de Londres

La vie des établissements

Au cours de l'année 2012, deux nouvelles adjointes de direction ont été accueillis. La première au Foyer d'Hébergement « Jean Calastreng » et la seconde à la Maison d'Accueil Spécialisé. Ces deux cadres se sont très vite intégrés et ont contribué à apporter un regard extérieur au fonctionnement de leur établissement et du complexe en général.

La répartition des établissements et services en pôles

La prise en compte des pathologies des résidents et leurs évolutions ont nécessité de redéfinir des parcours de vie à partir de trois pôles, en spécifiant les services transversaux aux établissements :

- Pôle dépendance : FAM ; MAS
- Pôle hébergement : FDV, Foyer d'hébergement, SAVS, SAIS
- Pôle économie sociale et solidaire : ESAT

Ce nouveau repérage institutionnel a conduit à mutualiser les moyens du service infirmerie pour délimiter leur champ d'intervention au niveau du pôle dépendance et hébergement.

De même le service entretien des deux sites a été mutualisé et placé sous la responsabilité d'une seule personne.

Les travaux Foyer d'Accueil Médicalisé et Foyer de Vie

L'avancement des travaux du F.A.M et du Foyer de Vie a pris du retard suite aux difficultés financières rencontrées par l'entreprise de Gros Œuvre. L'amélioration du cadre de vie des résidents de ces deux établissements, tant au niveau de l'hébergement que des repas est un facteur indéniable constaté par le personnel, les résidents et les familles.

Vue extérieur du foyer d'accueil médicalisé

Vue extérieur du foyer de vie

© Patricia Deschamps - La JPA

5

Vie institutionnelle

2012 année de changements, marquée par la modification de nos statuts pour séparer la fonction élective et exécutive avec la création de la fonction de directeur général.

Les membres du bureau ont mis en place plusieurs commissions et groupes de travail présidés par les administrateurs. Plusieurs réunions ont permis la rencontre de tousles membres de la confédération pour échanger et réfléchir ensemble.

5.1 VIE STATUTAIRE ET DÉMOCRATIQUE

En 2012, La JPA s'est dotée d'un plan d'actions définissant cinq grands axes de travail :

1. Fonctionnement statutaire – gestion désintéressée
2. Rigueur de gestion – contrôle interne
3. Communication aux donateurs
4. Transparence financière
5. Modèle économique

Sa réalisation s'est traduite par :

- **Une meilleure gouvernance**, notre association lors du congrès à Nantes, en juin, a modifié ses statuts pour créer le poste de directeur général et séparer les fonctions d'élus et d'exécutifs ;

- **La mise en place de réunions régulières sur la campagne 2013**« *Solidaires pour le droit aux vacances* », ainsi que des commissions conduites par les administrateurs sur la campagne, le plan stratégique, le complexe médico-social Jacques Besse et des groupes de travail sur les classes de découvertes et le secteur juridique ;

- **La modification de nos procédures internes** dans le cadre de la campagne de solidarité « *Solidaires pour le droit aux vacances* » de 2013.

Francois Testu, Président de La JPA pendant 12 ans
© Alexia Lecointe - La JPA

François Testu a quitté la présidence de La JPA en Juin 2012. Durant ses 12 ans de présidence, il n'a cessé de revendiquer la complémentarité éducative des temps de vie de l'enfant et la place dans l'éducation des colos et des centres de loisirs.

Jacques Durand, Président de la JPA depuis 2012
© Luc Bentz

Jacques Durand, actuel président de La JPA a réaffirmé, dès son élection, la mission éducative poursuivie par la confédération au travers de sa campagne pour le départ en colos des plus démunis.

L'accompagnement des jeunes en service civique

Depuis 2011, en cohérence avec ses actions, La JPA a décidé d'accueillir en son sein des jeunes en service civique.

Trois objectifs principaux ont été fixés :

- en premier lieu, et puisque c'est l'objectif central du dispositif, **permettre à des jeunes de s'engager dans une action qui les motive**, d'acquérir des compétences et des connaissances, et de progresser en ce qui concerne leur insertion dans la société.

- deuxièmement, **soutenir l'action de La JPA** et notamment des comités départementaux et unions régionales dans la mise en œuvre de leur projet (campagne de solidarité, aide au départ, communication).

- troisièmement, **introduire dans La JPA des jeunes** apportant leur dynamisme, leur regard propre, leurs propositions afin de renouveler, pourquoi pas, les pratiques.

« Suivre des séjours en colo m'a permis d'apprendre l'importance des rapports sociaux, dans une collectivité où le vivre ensemble est un réel apprentissage ».

Lucille Delporte, jeune en service civique au sein de l'union régionale Centre

La JPA a obtenu en mars 2011 un agrément de deux ans pour huit jeunes en service civique, pour une période de huit mois chacun, sur trois missions :

- **Sensibiliser les enfants et les enseignants sur le droit au départ en vacances** dans le cadre d'une campagne de solidarité citoyenne et participer à l'accompagnement des jeunes lors des départs en séjours collectifs.

- **Contribuer à développer et à accompagner le droit aux vacances et aux loisirs éducatifs** pour les enfants et les jeunes en situation de handicap.

- **Produire des web reportages** sur le départ en vacances collectives et en séjours scolaires.

Les comités départementaux et unions régionales concernés ont veillé à ce que les jeunes aient un statut reconnu d'acteurs accompagnant les dynamiques locales.

« J'ai retrouvé dans mon parcours à La JPA, les valeurs qui m'avaient orienté vers cette association : humanisme, respect, laïcité. Par les contacts et la documentation disponible, j'ai pu développer une véritable culture dans ce domaine ».

Paul Vaillé, jeune en service civique au sein de l'union régionale PACA.

Ils leur ont laissé également la possibilité de formuler leurs propositions d'action, ce qui a fréquemment été le cas (idées de modes d'organisation, de démarches pédagogiques, etc.).
La JPA leur a également proposé des temps de formation au siège. Cinq d'entre eux étaient présents lors du Congrès de La JPA dans le cadre duquel ils ont fortement participé à l'animation du « Blog du Congrès » (http://www.jpa2012.blogspot.fr/). Le suivi des jeunes demande un investissement important de la part des collectifs et des délégués en régions qui en sont les tuteurs. La dynamique « jeunesse » provoquée et les apports de ressources humaines justifient néanmoins pleinement cet investissement.

Les mises en situation représentent pour ces jeunes le véritable atout du service civique. Un élément majeur apparaît dans leur vécu : la découverte (ou la confirmation) de l'existence d'**un réseau associatif et humain riche, dynamique et porteur de valeurs**.

Par ailleurs, des jeunes en service civique au sein d'organisations confédérées à La JPA sont également venus apporter leurs soutiens aux actions de La JPA.

5.2

PARTICIPATION DE LA JPA AUX DIFFÉRENTES COORDINATIONS ASSOCIATIVES ET AUX INSTANCES INSTITUTIONNELLES

Au niveau départemental

Au niveau départemental, les comités départementaux de La JPA sont représentés au **conseil départemental** de **l'Education nationale (CDEN)** dans de nombreux départements. La JPA est également **représentée** au **CAACEP** de deux académies de Rhône-Alpes (Grenoble et Lyon). Et enfin, dans le Puy-de-Dôme, La JPA **siège et représente** **les associations complémentaires de l'enseignement public**.

Au niveau régional

A l'échelle régionale, les unions régionales de La JPA sont **représentées et participent** aux **travaux des Comités régionaux des associations de jeunesse et d'éducation populaire (Crajep)** Par ailleurs le représentant de l'union régional JPA Rhône-Alpes assure la présidence du Crajep de cette région.

En Midi-Pyrénées, l'union régionale JPA **participe** au CAACEP, au **Conseil d'Ecole de l'IUFM** de Midi-Pyrénées et est également membre invité du **CAPE**.

Certaines unions régionales sont représentées à l'**Unat** (c'est le cas de la région Lorraine et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur).
L'union régionale de Picardie **participe** elle aux travaux du **Ceser**.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, La JPA est **représentée** dans de nombreuses structures. Ainsi, La JPA est **représentée** au conseil **d'administration du Fonds de solidarité et de promotion de la vie associative (FSPVA, qui tient lieu de Crajep)**, à **L'Esper** au sein du **conseil d'administration** de la **CPCA** régionale et au sein du **conseil d'administration** de la **Cress**. Pour finir, La JPA **représente** le « *Monde des associations* » au **Conseil Académique de la Vie Lycéenne** d'Aix-Marseille.

Enfin, en Auvergne, l'union régionale JPA **siège** au **conseil académique de la vie lycéenne** et y **représente** les **associations complémentaires de l'enseignement public** au sein de **l'Académie de Clermont-Ferrand**.

Au niveau national

- La JPA participe aux instances de l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'enfants et de Jeunes)

- La JPA siège **au conseil d'administration** du **Centre d'information et de documentation de la jeunesse** (CIDJ) au titre du Cnajep. Les associations de jeunesse tentent d'être mieux associées à la construction des actions du CIDJ. Elles ont leur rôle à jouer dans l'information du public jeune et continueront à le revendiquer.

- La JPA est **membre du comité exécutif** du **Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire** (CNAJEP).

- La JPA siège au **Conseil supérieur de l'éducation**. Elle y défend le concept de complémentarité éducative, la place et les activités des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public.

- La JPA siège au **Conseil national** des **associations éducatives complémentaires de l'enseignement public** (Cnaecep) qui attribue « *l'agrément association éducative complémentaire de l'enseignement public* » aux organisations qui interviennent dans les écoles ou les établissements scolaires.

- La JPA assume la **présidence** de l'**Association des déposants aux archives de la jeunesse et d'éducation populaire** depuis le 5 février 2007. L'Adajep regroupe les organisations nationales et les personnes qui ont déposé des archives au Pôle des archives de la jeunesse et de l'éducation populaire (Pajep) pour leur permettre de participer à la gestion et à l'exploitation des fonds.

L'Adajep participe au comité scientifique du Pajep pour l'animation du fonds d'archives au travers de colloques et de journée d'études. En 2012, l'Adajep a participé à l'organisation d'une journée d'étude Pajep sur les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire face aux musiques de variétés (1950-1980) qui a rassemblé plus d'une centaine de militants et de chercheurs le 14 novembre à Créteil. L'association a contribué à la publication de l'ouvrage « *Réformer l'école, l'apport de l'éducation nouvelle (1930-1970)* » qui constitue les actes du colloque sur le même thème organisé par le Pajep à la fin 2010.

Elle a également organisé dans les Landes le 27 octobre une journée de sensibilisation des associations à la conservation de leurs archives dans les Landes, et le 4 juin à Paris une conférence sur l'architecture des équipements socioculturels. Deux bulletins d'information ont été également publiés.

- La JPA est **vice-présidente** de **Solidarité laïque pour promouvoir l'éducation à la solidarité**.

- La JPA siège au **conseil d'administration** de l'**Association pour adultes et jeunes handicapés** (Apajh) pour promouvoir le droit aux vacances des enfants en situation de handicap.

- La JPA est **membre du bureau** de **L'Économie sociale partenaire de l'école de la République** (L'Esper).

- La JPA siège au **conseil d'administration** de l'association **Hygiène par l'exemple** pour promouvoir le droit aux vacances des enfants.

- La JPA est membre **du Conseil d'orientation et de perfectionnement** du **Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information** (Clémi).

© Patricia Deschamps - La JPA

Lexique

ACM : Accueils collectifs de mineurs

AECEP : Association éducative complémentaire de l'enseignement public

AFEV : Association de la fondation étudiante pour la ville

ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

Anacej : Association Nationale des Conseils d'enfants et de Jeunes

Anateep : Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public

ANCV : Agence nationale pour les chèques-vacances

Apajh : Association pour adultes et jeunes handicapés

APV : Aide aux projets vacances

Aroeven : Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale

AS : Assistante sociale

Avéa-La Poste : Association nationale de gestion des séjours et des centres de vacances des enfants et adolescents de La Poste

ATSEM : Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

BAFA : Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur

BAFD : Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur

CAF : Caisse d'allocations familiales

Cape : Comité de liaison des associations partenaires de l'École publique

CASDEN : La banque coopérative des personnels de l'éducation, de la recherche et de la culture

CAVL : Conseil académique de la vie lycéenne

CCAS (le) : Centre communal d'action sociale

CDD : Classe de découvertes

CDEN : Conseil départemental de l'Éducation nationale

CD IUFM : Conférence des directeurs d'institut universitaire de formation des maîtres

CD JPA : Comité départemental de La Jeunesse au Plein Air

CEE : Contrat d'engagement éducatif

Ceméa : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

CG : Conseil général

Clae : Centre de loisirs associé à l'école

CMAS : Centre municipal d'action sociale

Cnaf : Caisse nationale des allocations familiales

Cnajep : Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire

CR : Conseil régional

Crajep : Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire

Cress : Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

DASEN : Le directeur académique des services de l'éducation nationale

DDCS/DDCSPP : Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

DDEN : Délégué départemental de l'Éducation nationale

Djepva : Direction de la jeunesse et de la vie associative

EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France

ESPER : Économie sociale partenaire de l'École de la République

FCPE : Fédération des conseils de parents d'élèves

FCOL : Fédération charentaise des œuvres laïques

Foeven : Fédération des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale

FSU : Fédération syndicale unitaire

IA : Inspecteur ou inspection académique

IEN : Inspecteur de l'Éducation nationale

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres

L'Esper : L'Économie sociale partenaire de l'École de la République

M1 et M2 : Master 1ère année et Master 2e année

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

MJC : Maison des jeunes et de la culture

MSA : Mutualité sociale agricole

OCCE : Office central de la coopération à l'école

OVLEJ - *ÉTUDES ET RECHERCHES DE LA JPA* : Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes

PEP : Pupilles de l'enseignement public

QF : Quotient familial

RFVE : Réseau français des villes éducatrices

SE-Unsa : Syndicat des enseignants-Union nationale des syndicats autonomes

Snes-FSU : Syndicat national des enseignements du second degré- Fédération syndicale unitaire

Snep-FSU : Syndicat national de l'éducation physique-Fédération syndicale unitaire

Snuipp-FSU : Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs d'école et PEGC Fédération syndicale unitaire

UCPA : Union nationale des centres sportifs de plein air

Udaf : Union départementale des associations familiales

Unat : Union nationale des associations de tourisme et de plein air

UNL : Union nationale lycéenne

Unsa- Education : Union nationale des syndicats autonome de l'éducation

UR JPA : Union régionale de La Jeunesse au plein air

Usep : Union sportive de l'enseignement du premier degré

Vacaf : Dispositif de vacances des CAF

Annexes

ANNEXE 1 : Texte du slam lauréat de l'opération : « *Slam rend solidaire* »

Du côté où il fait chaud
Ni trop gras, ni trop sucrés,
Les repas sont équilibrés
C'est important pour la santé.
Orthodontiste rime avec dentiste.
Les parents savent leur affaire,
Leur fille aura un appareil dentaire.

Du côté où il fait froid
Y a un enfant qui s'appelle Clément
Il n a plus aucune dent
Il n'est pas en bonne santé
Pas d'argent pour le soigner
Cet enfant va mourir en silence
Parents, toutes nos condoléances.

Du côté où il fait chaud
Il y a une petite fille
Qui joue à la poupée.
Elle a un bureau
Avec des stylos et des cahiers.
Ses devoirs sont terminés
Elle n'a plus à travailler.
Maintenant elle peut se maquiller.
Sa maman va l'appeler
Pour le dîner.

Du côté où il fait froid
Passe des heures
Dans la galère
La petite fille ne trouve pas la manière
Pour faire ses devoirs.
Ses parents ne viennent pas la voir
Ils broient des idées noires.

Du côté où il fait chaud
Il y a une petite fille
Elle a une robe qui brille
A un collier argenté
Des boucles d'oreilles dorées
Et des chaussures rouge orangé
Elle est toujours bien habillée.

Du côté où il fait froid
Il y a un petit garçon
Ses cheveux ne sentent pas bon,
Il a un pantalon déchiré
Un pull troué
Et des chaussures abîmées
Il commence à être dans la misère
Sans père ni mère.

Du côté où il fait chaud,
Y a des gens qui vivent dans des châteaux
Chez eux, c'est grand et beau.
Pas de loyer à payer,
Ils sont tous propriétaires.
Ils sont sur leurs terres.

Du côté où il fait froid
Y a des mères dans la galère,
Qui se font virer par des huissiers
À cause du loyer
Qu'elles n'avaient pas payé.
Famille déchirée,
Les enfants sont envoyés
Dans un foyer.

Du côté où il fait chaud
On prépare les valises
Pour un séjour à Vallouise
William joue à la WII
Emmy joue aux billes
Avec le petit Louis
Leur mère prépare les habits
Leur père range les skis

Du côté où il fait froid
Pour chacun, c est l'ennui
Ils ne partent jamais en vacances
Car l'été comme l'hiver
Y a pas de sous mais du dégoût.

Du côté chaud, du côté froid
On est tous égaux en droits,
Prenons nous la main pour faire un
bout de chemin.
Donnons un peu de pain
à ceux qui en ont besoin.
Restos du cœur,
tous les jours la bonne humeur
Aider les SDF, sans foyer, sans logis
Hors la rue, secours populaire vont leur
trouver un abri
Et tous ces enfants qui n'ont jamais vu la
mer
PEP et JPA donnent une aide financière
Pour prendre l'air et oublier la galère.

Actions associations, Actions associations
Aidez les gens qui sont dans la misère
Et vous en serez fiers.
Soyons tous solidaires,
Car nous sommes tous frères

ANNEXE 2 : Les lancements de la campagne de solidarité et de citoyenneté sur le territoire

Aquitaine

En **Dordogne** : Le 10 février 2012, les élèves de cycle 3 de l'école de Bassillac ont été accueillis par monsieur Jacques Billant Préfet de Dordogne dans le salon d'honneur de la préfecture pour le lancement de campagne. En présence de Francis Pralong (président du comité départemental) et de Jean-Luc Sanvicens (secrétaire général de la ligue de l'enseignement), les élèves ont lu des poèmes de leur cru relatifs à la solidarité et à la citoyenneté.

Auvergne

Cantal, c'est en présence de l'inspecteur de l'Éducation nationale et d'une assistance nombreuse, que le lancement de campagne de La JPA a été fait le 20 janvier au sein de l'école de St-Martin-Valmeroux. La nouvelle présidente du comité, Marie-Paule Maffre, a rappelé les enjeux du départ en colos pour des enfants qui sont exclus du départ en vacances. Le délégué national en régions a rappelé que la moyenne de dons par habitants du Cantal, si elle était appliquée à la collecte nationale de La JPA, multiplierait les produits par dix.

Dans le **Puy-de-Dôme**, la Campagne de Solidarité 2012 a été inaugurée le 8 janvier à l'école Jacques Prévert de Vic le Comte en présence de nombreux partenaires institutionnels, politiques et associatifs.

Centre

Dans le **Loiret**, c'est le 23 janvier que des élèves de l'école de St-Père-sur-Loire ont présenté au directeur académique et aux associations membres de La JPA leurs travaux de classe et leur démarche de solidarité.

Cher, le 24 janvier, le directeur académique a reçu dans ses locaux les élèves de l'école Auron de Bourges. Il a reconnu bien volontiers que dans sa jeunesse, il était un très mauvais vendeur de vignettes!

Loir-et-Cher, le 27 janvier, c'est en présence de Mmes la sous-préfète et la Directrice académique que les élèves de l'école Anatole France de Vendôme se sont produits en formation chorale pour manifester leur soutien collectif à la démarche de solidarité.

Eure-et-Loir, le 2 février, c'est dans une classe de l'école Henri IV à Chartres que le lancement de la campagne a été fait en présence de Mme la maire-adjointe. Il faisait suite à une séance de réalisation, avec l'aide d'un membre du comité, d'un « petit livre » par des élèves.

Champagne-Ardenne

Le lancement de la campagne dans la **Marne** s'est déroulé dans le cadre prestigieux de la salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville de Reims le jeudi 9 février 2012. En présence de nos partenaires confédérés et amis (FCPE, Aroeven, Cemea, Afev, Ligue de l'enseignement, DDEN, Geda - Groupement Employeurs pour le Développement Associatif de la Marne), avec le soutien de l'inspection académique (Madame Filho s'était fait représenter), de la ville de Reims et parrainée par Yohann Diniz (recordman du monde du 50 Km marche sur piste), cet après-midi a permis au président du comité JPA Marne, Claude Maireaux, de faire un point d'histoire sur la renaissance du comité en 2010 après une longue absence. Olivier Nostry, qui représentait Mme Hazan (maire de Reims), a exprimé tout son soutien aux actions dont la première année de participation à l'opération « *100 1er départs* » a permis de rendre bien réelles les vacances de 73 enfants marnais, sans compter les bourses classes de découvertes et celles dispensées à 6 enfants en situation de handicap dans le cadre du partenariat JPA-ANCV.

Yohann Diniz a témoigné ensuite qu'il avait vécu cette situation de non départ en vacances dans son enfance, expliquant ainsi son adhésion spontanée et son engagement aux cotés de La JPA. Il convient de signaler que ce sportif a toujours porté haut les valeurs de la solidarité et de la mixité sociale.

Lancement de campagne dans le département de Loir-et-Cher

Franche-Comté

Le lancement de la campagne dans le **Territoire de Belfort** a eu lieu le jeudi 26 Janvier 2012, au lycée Courbet à Belfort, en présence de M. Beaufils-Testa, proviseur du lycée, des membres des associations confédérées de La JPA, de nombreux élus et aussi de M. Patrick Mellon, inspecteur d'académie du Territoire de Belfort. L'occasion pour la présidente du comité JPA 90, Nadine Liétard de rappeler : « *l'importance de maintenir et d'amplifier les actions permettant à tous les enfants d'accéder aux vacances et aux loisirs éducatifs, dans une vision globale de l'éducation en lien avec l'école et la famille* ».

Monsieur l'inspecteur d'académie a affirmé son soutien aux actions de La JPA en soulignant leur complémentarité avec l'école et en mentionnant notamment que l'éducation à la citoyenneté faisait partie du socle commun des connaissances et des compétences que les élèves doivent acquérir. La cérémonie s'est poursuivie avec la présentation de saynètes et de chants sur le thème de la citoyenneté par les élèves de la classe de Mme Mammar de l'école primaire Émile-Géhant, classe lauréate de l'opération « *Slam rend solidaire* ».

En **Haute-Saône**, le lancement de la campagne a eu lieu, au pôle éducatif de Noroy-le-Bourg le 24 janvier 2012. Plusieurs enfants de l'Ecole des Champs et du périscolaire de Noroy-le-Bourg sont restés après la sonnerie pour accueillir en chansons, le lancement de la campagne. La campagne La JPA a connu son 67ème lancement en présence des élus locaux, conseillers généraux, responsables de la CAF, de l'UDAF, du maire de Noroy et président de la communauté de communes des Grands-Bois, des enseignants, directeurs d'écoles et parents d'élèves. Cette action est soutenue par le conseil général et la CAF du département de Haute-Saône.

Dans le **Doubs** le comité JPA a organisé un lancement de la 67ème campagne de solidarité et de citoyenneté de la Jeunesse au Plein Air. Le lancement s'est déroulé au sein de la préfecture en présence du préfet.

Dans le **Jura**, le lancement de la campagne s'est également effectué au sein de la préfecture.

Languedoc-Roussillon

En **Lozère**, le lancement s'est déroulé à Mende, à la Préfecture du département, le lundi 23 janvier 2012. Une classe de l'école Terres Bleues de Mende (20 élèves) est venue présenter son travail sur la solidarité et le droit aux vacances en présence de représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, Jeunesse, organisations confédérées, élus locaux, enseignants, parents d'élèves, Délégué National JPA.

Pays de la Loire

En **Mayenne**, le lancement de la campagne s'est déroulé au sein de la préfecture en présence de classes et d'institutionnels.

Poitou-Charentes

En **Charente**, cette année le comité départemental a décidé de lancer sa campagne à L'Isle-D'espagnac et pour cause : « *les écoles des Mérigots et de Jean Moulin détiennent le record des ventes de vignettes depuis trois ans* » déclare Patricia Roy-Mortier, vice-présidente du comité. Entourés de Daniel Pot (secrétaire général du comité), de Stéphane Bruni (membre du conseil général), de représentants de confédérés (Ligue de l'enseignement), de la CAF, de la MSA sans oublier évidemment, les Restos du cœur et le Secours populaire, les élèves des deux écoles ont été à l'honneur.

Lancement de campagne dans le département du Loiret

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dans les **Hautes-Alpes**, la manifestation de lancement de la campagne a été organisée le 19 janvier 2012 au sein de la préfecture. Des œuvres sur la solidarité et les vacances, produites par deux établissements scolaires (école de Lardier et Valença, collège Centre de Gap), ont été présentées par 25 élèves de ces établissements devant les représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, conseil général, élus locaux, Jeunesse et sports, CAF, organisations confédérées, Délégué National JPA, enseignants, parents d'élèves.

Les élèves ont pu ensuite bénéficier d'une visite commentée de la Préfecture.

Dans les **Bouches-du-Rhône**, le lancement c'est également effectué le 9 février 2012 en préfecture des Bouches-du-Rhône. Une étude approfondie de statistiques sur les départs en vacances des élèves de l'école Eugène Cas (Marseille) a été présentée par 30 élèves délégués par toutes les classes de cette école élémentaire devant les représentants institutionnels et associatifs : préfet, IA, Ville de Marseille, organisations confédérées, délégué national JPA, enseignants, parents d'élèves. Les élèves ont, eux aussi, pu bénéficier d'une visite commentée de la préfecture.

Le lancement de la campagne dans le **Vaucluse** a eu lieu le 19 janvier 2012 à l'école Maillane (Sorgues). 25 élèves de l'école ont expliqué le travail qu'ils ont réalisé sur le thème de la solidarité en présence de représentants institutionnels et associatifs (Sous-préfet, IEN représentant l'IA, JS, 8 organisations confédérées, adjointe au maire de Sorgues, 2 enseignants, des parents d'élèves, ainsi que le délégué national JPA).

Lancement de campagne dans le département des Hautes-Alpes

Rhône-Alpes

Pour le département de la **Drôme**, c'est dans les locaux de la préfecture que le lancement de la campagne s'est déroulé avec la participation d'une classe d'école primaire. La préfecture, l'Education nationale et Jeunesse et sports étaient représentées, ainsi que le conseil général et les confédérés du département.

Dans la **Loire** 6 lancements de campagne ont été organisés en présence de classes, en Préfecture, en Mairies de Firminy, Roanne, St Chamond, St-Etienne, et à la MJC de Montbrison. La Préfète, le DASEN (Le directeur académique des services de l'éducation nationale), la DDCS (Direction départementale de la cohésion sociale), ont participé, ainsi que de nombreux élus et confédérés, ce qui a donné une bonne couverture médiatique à l'évènement.

Dans le **Rhône**, en revanche, le lancement s'est déroulé à l'Inspection Académique, avec notamment la participation d'une classe d'élève, d'un représentant du DASEN, de Jeunesse et Sports et de nombreux confédérés.

Lancement de campagne dans le département de la Dordogne

Lancement de campagne dans le département des Bouches-du-Rhône

ANNEXE 3 : Les jeunes en service civique au sein de La JPA en 2012

- **Christopher Hecquet** qui avait pour mission d'intervenir dans les écoles de la Somme pour sensibiliser les élèves à la solidarité au sein du comité départemental de la **Somme**.
- **Victoria Gafner**, chargée de « *l'opération 1er départ* » mais également de trouver un moyen de re-dynamiser la campagne de solidarité en créant un contact avec les écoles de Charente au sein du comité départemental de **Charente**.
- **Sébastien Eich**, en charge de « *l'opération 1er départ en vacances* » à Strasbourg au sein du comité départemental du **Bas-Rhin**.
- **Marine Castebrunet** en charge de la campagne de solidarité à Tulle au sein du comité départemental de **Corrèze**.
- **Joris Pesquer** qui s'est lui impliqué dans les actions mises en place au sein de l'union régionale Pays de la Loire et plus particulièrement du comité départemental de **Loire-Atlantique**.
- **Paul Vaillé**, est intervenu au sein de l'union régionale **PACA**, dans des classes et lors de Salons de l'enfance.
- **Lucille Delporte** avait pour mission la mise en place de web reportage au sein de l'union régionale **Centre** à Montargis. Les reportages effectués ainsi que les rushes déjà disponibles (réalisés en 2011) ont permis de monter des petits films qui peuvent être utilisés pour valoriser les départs en vacances collectives.
- **Claire-Noëlle Grodet** avait pour mission la sensibilisation des établissements scolaires au droit au départ en vacances au sein de l'union régionale **Champagne-Ardenne**.

ANNEXE 4 : Ils nous accompagnent dans nos actions

La CASDEN a relayé la campagne et diffusé, une fois par an, **un appel à don** auprès de ses clients.

Depuis 2005, **l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV)** attribue des aides conséquentes permettant le départ d'enfants, de plus en plus nombreux, essentiellement en séjours scolaires.

En 2012, **Glénat** a poursuivi son soutien à La JPA en offrant les visuels de quatre dessinateurs de « *Tchô ! La collec* ».

Le partenariat avec **la BRED** initié en 2011 s'est poursuivi en 2012. Ce partenariat a pour objectif de promouvoir la campagne de solidarité et de citoyenneté et de collecter des fonds pour La JPA.

ANNEXE 4 :Coordonnées des unions régionales JPA au 01/02/2013

UNION ALSACE
15 rue de l'industrie
67400 Illkirch
Tél : 09 53 63 05 95
jpa67@free.fr
Mme Suzanne Haar

UNION AQUITAINE
c/o CEMEA
11 rue de Permentade
33000 Bordeaux
Tél : 05 56 69 17 92
Fax : 05 56 69 62 90
direction@cemea-aquitaine.asso.fr
M. Pierre Roussel

UNION BASSE NORMANDIE
32 rue Fred Scamaroni
14000 Caen
Tél : 02 31 43 72 55
Fax : 02 31 43 75 55
jpa.14@laposte.net
M. Thierry Boucher

UNION BRETAGNE
ADPEP - Centre Alain Savary
2 boulevard Volclair
35000 Rennes
Tél : 02 99 86 13 30
georgeslevenez@wanadoo.fr
M. George Levenez

UNION CHAMPAGNE ARDENNE
Maison laïcité et solidarité – BP 2187
23 rue Alphonse Daudet
51081 REIMS CEDEX
Tél : 03 26 84 36 92 €
Fax: 03 26 02 10 54
urca.jpa@jpa.asso.fr
M. Jack

UNION FRANCHE COMTE
29 boulevard Charles de Gaulle – BP 137
70003 VESOUL CEDEX
Tél : 03 84 75 95 85
jpa70@jpa.asso.fr
Mme Armelle SALVADOR

UNION HAUTE NORMANDIE
6 route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
Tél : 06 76 07 08 76
lannes.albert@wanadoo.fr
M. Albert LANNES

UNION ÎLE DE FRANCE
4 rue de la Reine Blanche
75013 PARIS
Tél: 01 45 87 26 28
jpadeparis@gmail.com
M. Daniel LASSALLE

UNION LORRAINE
49 rue Isabey
54000 NANCY
Tél : 06 70 55 53 27
d.bouadi@jpa.asso.fr
Mme Dalila BOUADI

UNION MIDI PYRÉNÉES
46 allée de Guyenne
31100 TOULOUSE
Tél : 05 34 60 36 21 €
Fax : 05 61 40 29 97
jl.colombies@jpa.asso.fr
jpa.82@orange.fr
M. Gérard GALEY

UNION NORD PAS DE CALAIS
56 avenue Kennedy
59000 LILLE
Tél : 03 20 58 15 85
contact@jpa-npdc.asso.fr
M. Jacques DUFRESNE

UNION PAYS DE LA LOIRE
CEMEA - 15 bis allée du Commandant Charcot
44000 NANTES
Tél : 02 51 86 02 60
jeanmarm@orange.fr
M. Jean-Marie MOREL

UNION PICARDIE
1 rue Fernand Thuillart
02000 LAON
Tél : 03 23 23 47 92
Fax : 03 23 23 09 93
jl.dubois@jpa.asso.fr
M. Sylvain LARGY

UNION RHÔNE ALPES
Chez Françoise FAËS - 78 chemin des Rigolettes
38150 SAINT SORLIN DE MORESTEL
Tél : 04 74 93 50 69
jparhonealpes@free.fr
francoise.faes@leolagrange.org
a.sousbie@jpa.asso.fr
Mme Françoise FAËS

Coordonnées des comités départementaux JPA au 01/02/2013

01 - AIN
20 rue Lamartine
01000 BOURG EN BRESSE
Tél : 04 74 32 83 83 Fax : 04 74 32 83 80
jpa.cd01@gmail.com
M. Jacques GUERIN

02 - AISNE
1 rue Fernand Thuillart
02000 LAON
Tél : 03 23 23 47 92 Fax : 03 23 23 09 93
jpa02@wanadoo.fr et contact@ejn02.fr
M. Olivier MATHIEU

03 - ALLIER
42 rue du Progrès
03000 MOULINS
Tél : 04 70 46 45 21 Fax: 04 70 46 85 29
nroy.accueil@laligue03.org
M. Philippe LENGLET

05 - HAUTES- ALPES
Résidence Les Hirondelles 3A
11 rue des Marronniers - 05000 GAP
Tél : 04 92 21 34 02 le matin sauf mercredi
Fax : 04 92 53 35 93
lajpa05@gmail.com
M. Georges BERTCHANSKY

06 - ALPES-MARITIMES
12 rue Vernier
06000 NICE
Tél : 04 93 87 24 64 Fax : 04 93 87 70 49
folamnice@wanadoo.fr
M. Philippe LUCAS

08 - ARDENNES
19 av de Montcy Notre Dame – BP 90071
08002 CHARLEVILLE-MEZIERES CX
Tél : 03 24 33 81 18 Fax : 03 24 33 81 19
fol08@wanadoo.fr
M. Safi KADA

09 - ARIÈGE
13 rue du Lieutenant Paul Delpech
09000 FOIX
Tél : 05 61 02 80 02 Fax : 05 34 09 36 64
secretariat@laligue09.org
Mme Édith AUTHIE

10 - AUBE
FOL - 8 rue de la Mission - BP 103
10003 TROYES CEDEX
Tél : 03 25 82 68 66 Fax : 03 25 82 68 69
jpa10@jpa.asso.fr
M. Freddy BEAURAIN

11 - AUDE
13 rue de Belfort
11000 CARCASSONNE
Tél : 04 68 11 20 50 Fax : 04 68 11 20 59
association@pep11.org
Mme Mariane DEZARNAUD

Coordonnées des comités départementaux JPA suite

12 - AVEYRON
DSDEN Prac d'activités de la Gineste
279 rue Pierre Carrère – CS 13117
12031 RODEZ CEDEX 9
Tél : 05 65 29 49 19 et 06.71.32.22.68
yvon.gilbert3@wanadoo.fr
M. Yvon GILBERT

15 - CANTAL
Centre Antonin Lac – 7 rue du 139 RI
15012 AURILLAC CEDEX
Tél : 04 71 64 80 40
fax : 04 71 48 80 39
jpa@fal15.org
M. Sébastien VEYRIERES

18 - CHER
UNSA Education 5 bd Clémenceau
18000 BOURGES
Tél : 02 48 24 30 43 Fax : 02 48 70 77 30
jpa18@laposte.net
M. Jean-Yves CIRIER

21 - CÔTE-D'OR
c/o Cercle Laïque Dijonnais
3-5 rue des Fleurs - 21000 DIJON
Tél : 03.80.30.67.24 Fax : 03 80 30 86 74
Jpa.cote.dor@gmail.com
M. Olivier GUILEBAULT

24 - DORDOGNE
82 avenue G. Pompidou – BP 1055
24001 PERIGUEUX CEDEX
Tél : 05 53 09 35 02 Fax : 05 53 53 93 95
jpa24@laligue24.org
M. Patrick HULOIS

28 - EURE-ET-LOIR
Cercle Laïque de Dreux
19 rue Pastre - 28100 DREUX
02 37 42 08 45
cercle.laique.dreux@orange.fr
Mme Nathalie BONVALOT

31 - HAUTE-GARONNE
46 allée de Guyenne
31100 TOULOUSE
Tél : 05 34 60 36 21 Fax : 05 61 40 29 97
jeunesseaupleinair.31@wanadoo.fr

34 - HÉRAULT
21 rue Jean Giroux
34080 MONTPELLIER
Tél : 04 67 40 73 03 Fax : 04 67 41 27 83
mogayraudjpa@orange.fr
stephanerusso@voila.fr
Mme Sandrine BOURG RIUS

38 - ISÈRE
47 ter rue Léon Jouaux
38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 42 31 02
jpa38@orange.fr
contact : M. Michel PATAY

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE
47 rue Neuve Sainte Catherine
13007 MARSEILLE
Tél : 04 91 54 24 76 Fax : 04 91 55 06 98
jpa.13@orange.fr
M. Roland BATHREZ

16 - CHARENTE
14 rue Marcel Paul
16000 ANGOULÊME
Tél : 06 38 66 62 32
la.jpa16@orange.fr
M. Daniel POT

19 - CORRÈZE
Ligue de l'Enseignement – FAL 19
4 impasse Pièce Saint Avide – BP 123
19004 TULLE CEDEX
Tél : 05 55 26 42 12 Fax : 05 55 26 82 61
solidarite.jpa19@gmail.com
M. Philippe ARMAND

22 - CÔTES-D'ARMOR
FOL - 89 rue E. Prigent - BP 528
22005 SAINT BRIEUC CEDEX 1
Tél : 02 96 94 16 08 Fax : 02 96 75 11 35
cdjpa.cotesdarmor@laposte.net
M. Camille BINDER

25 - DOUBS
6 rue de Dole
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 25 24 04 Fax : 03 81 82 21 36
compta.pep25@wanadoo.fr
Mme Jocelyne IWASINTA

29 - FINISTÈRE
PL Lambézellec – 4 rue du Lannoc
29200 BREST
Tél : 02 98 03 05 02
pllambe@wanadoo.fr
M. Jacques NICOLAS

32 - GERS
Ligue de l'Enseignement – BP 20587
36 rue des Canaris - 32022 AUCH CX 9
Tél : 05 62 60 64 30
liguenseignement32@gmail.com
M. Thierry MASSAS

35 - ILLE-ET-VILAINE
PEP – Centre Alain Savary - 4 bd Volclair
35200 RENNES
Tél : 02 99 86 13 30
adpep35@pep35.org
M. Pierre PASCAL

39 - JURA
20 montée Gauthier Villard
BP 40027
39001 LONS LE SAUNIER CEDEX
Tél : 03 84 47 04 53 Fax : 03 84 47 51 99
jpa39@jpa.asso.fr
M. Laurent VIRET

14 - CALVADOS
32 bis rue Fred Scamaroni
14000 CAEN
Tél : 02 31 43 72 55 Fax : 02 31 43 72 55
jpa.14@laposte.net
M. Thierry BOUCHER

17 - CHARENTE-MARITIME
EEDF – 37 rue du Docteur Pujos
17300 ROCHEFORT
Tél : 05 46 99 06 86
eedf17dep@wanadoo.fr
Mme Nicole SALOMON THOMAS

2B - HAUTE-CORSE
s/c Délégation JPA en régions
47 rue Neuve Sainte Catherine
13007 MARSEILLE
Tél : 06 75 24 37 00
jm.suarnet@jpa.asso.fr
M. Jean-Marc SUARNET

23 - CREUSE
20 rue des Granges – CS 30 343
23007 GUERET CEDEX
Tél : 05 55 61 44 10 Fax : 05 55 61 44 24
affiliations@fol-23.fr
M. Jean-Pierre VERGUET

26 - DRÔME
I.A. BP 1011
26015 VALENCE
Tél : 04 75 56 21 78 Fax : 04 75 42 41 45
jpadrome@wanadoo.fr
Mme Andrée DIDIER

30 - GARD
Les Francas - Le Clos d'Orville
10 rue Henri Dunant - 30000 NIMES
Tél : 04 66 02 40 65 Fax : 04 66 23 57 32
jpadugard@laposte.net

33 - GIRONDE
70 rue du Château d'Eau
33000 BORDEAUX
Tél : 07 70 08 10 49 ou 06 34 26 74 42
stephanejean.allemand@laposte.net

37 - INDRE-ET-LOIRE
UNSA Education – La Camusière
18 rue de l'Oiselet
37550 SAINT AVERTIN
Tél : 02 47 38 65 10 Fax : 02 47 38 81 24
Jean-michel.pradal@laposte.net
M. Jean-Michel PRADAL

40 - LANDES
3 allée de la Solidarité
40000 MONT DE MARSAN
Tél : 05 58 06 89 86 Fax : 05 58 06 81 95
contact@jpa40.fr
Mme Béatrice AROTCHAREN

41 - LOIR-ET-CHER
Ligue Enseignement – 4 rue Bourseul
BP 11003 - 41010 BLOIS CEDEX
Tél :€02 54 43 01 61 Fax : 02 54 43 99 20
jpa41@wanadoo.fr
M. Fioyi AYIKON

44 - LOIRE-ATLANTIQUE
CEMEA – 15 bis allée Jean Charcot
Tél :€02 51 86 02 60 Fax : 02 51 81 92 80
jpa44@jpa.asso.fr
M. Denis LIQUET

47 - LOT-ET-GARONNE
108 rue Fumadelles
47005 AGEN CEDEX
Tél :€05 53 77 05 32 Fax : 05 53 77 05 37
jpa47@laligue-fol47.org
M. François DUFOUR

50 - MANCHE
FOL – 5 boulevard de La Dollée
CS 91309 – 50009 SAINT LÔ CEDEX
Tél :€02 33 77 42 58 Fax : 02 33 57 20 54
direxploit50@laligue.org
Mme Nathalie BAUX THERAUD

53 - MAYENNE
19 rue des Marronniers
53100 PARIGNE SUR BRAYE
Tél :€06 86 82 42 79
cdjpa53@orange.fr
M. Gérald BAYET

56 - MORBIHAN
46 avenue du 4 août 1944
56000 VANNES
Tél : 02 97 42 61 78 Fax : 02 97 47 83 48
jpa@lespep56.com
M. Jean-Yves LE MARTELOT

60 - OISE
En cours de restructuration

59 - NORD
56 avenue Kennedy
59000 LILLE
Tél :€03 20 58 15 85 Fax : 03 20 58 15 86
jpa59@wanadoo.fr
M. Michael PITRE (président)

63 - PUY-DE-DÔME
61 avenue de l'Union Soviétique
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél :€04 73 98 73 73 Fax : 04 73 98 73 70
comitejpa63@laposte.net
M. Jean-Claude MONTAGNE

66 - PYRÉNÉES-ORIENTALES
3 bis avenue de Belfort
66000 PERPIGNAN
Tél :€04 68 54 60 44 Fax : 04 68 85 41 07
lajpa66@gmail.com
M. Jackie VIDAL

69 - RHÔNE
76 rue Montgolfier
69006 LYON
Tél :€04 78 89 07 21 Fax : 04 78 93 73 14
jpa69@wanadoo.fr
M. Daniel MOULIN

42 - LOIRE
2 rue Emile Noirot
42100 SAINT-ETIENNE
Tél :€04 77 32 30 90 Fax : 04 77 37 28 97
jpa42@wanadoo.fr
M. Gilles VALLAS

45 - LOIRET
EEDF – 62 rue du Petit Pont
45000 ORLEANS
Tél :€02 38 61 90 50 Fax : 02 38 61 90 56
jpa.loiret@free.fr

48 - LOZÈRE
23 rue de la Chicanette
48000 MENDE
Tél :€04 66 49 00 30 Fax : 04 66 49 03 72
usep48@fol48.org
Mme Stéphanie JULIEN

51 - MARNE
Maison de la laïcité et de la solidarité
23 rue Alphonse Daudet – BP 2187
51081 REIMS CEDEX
Tél :€03 26 84 37 57 Fax :€03 26 02 10 54
jpa51@jpa.asso.fr
M. Jacky GRODET

54 - MEURTHE-ET-MOSELLE
CS 85221 - 49 rue Isabey
54052 NANCY CEDEX
Tél :€03 83 92 56 04 Fax : 03 83 28 28 14
contact@ligue54.org
M. Alain MEYER

57 - MOSELLE
3 rue Gambetta
57000 METZ
Tél :€03 87 66 24 30 Fax : 03 87 66 24 31
classedec5701@gmail.com
M. Jean-Jacques KURTH

61 - ORNE
FOL - 52 rue de l'Ecusson
61000 ALENÇON
Tél :€02 33 82 37 80 Fax : 02 33 82 37 89
federation@laligue61.org
M. Didier LEVALLOIS

64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Ligue Enseignement – 17 rue de Boyrie
64000 PAU
Tél :€05 59 32 00 66 Fax : 05 59 72 91 97
arribe.michel@wanadoo.fr
Mme Florence MACON

67 - BAS-RHIN
15 rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tél :€09 53 67 05 95
jpa67@free.fr
M. Georges GUNSETT

70 - HAUTE-SAÔNE
29 bd Charles de Gaulle - BP 30137
70003 VESOUL CEDEX
Tél :€03 84 75 95 80 Fax : 03 84 75 95 86
jpa70@jpa.asso.fr
M. Philipe JEUDY

43 - HAUTE-LOIRE
Autonomes de Solidarité – Le Villet IV
14 rue Jean Barthelemy – 43000 LE PUY
Tél :€04 71.02.37.96
lajpa.43@sfr.fr
M. Didier LUCE

46 - LOT
121 rue Victor Hugo
46000 CAHORS
Tél :€05 65 24 25 53 Fax : 05 65 22 12 52
jpa46@fol46.org
M. William BRUN

49 - MAINE-ET-LOIRE
27-29 rue Chef de Ville
49100 ANGERS
Tél :€02 41 48 02 03
jean-luc.chanteux@wanadoo.fr
Mme Lucie VEAUDECRANNE

52 - HAUTE-MARNE
Francas – Ecole maternelle Guizot
Rue de la Suize - 52000 CHAUMONT
Tél :€03 51 39 80 06 Fax : 03 25 03 43 09
lesfrancas.52@gmail.com
M. Emmanuel CORNIBERT BILLARD

55 - MEUSE
Ligue Enseignement
15 rue Robert Lhuerre – BP 70059
55001 BAR LE DUC
Tél :€03 29 79 08 58 Fax : 03 29 45 38 39
vpt55@fol55.com
M. Daniel LEFORESTIER

58 - NIÈVRE
ADPEP – 64 route de Marzy
58000 NEVERS
Tél :€03 86 57 46 99 Fax : 03 86 36 33 29
gilles.thomas@adpep.58
M. David CLUZEAU

62 - PAS-DE-CALAIS
Maison des Sociétés – 16 rue Aristide Briand
62000 ARRAS
Tél :€03 21 71 76 11 Fax : 03 21 71 76 11
jpa.62@laposte.net
M. Pierre DUMAS

65 - HAUTES-PYRÉNÉES
Place de la Liberté
65000 TARBES
Tél :€05 62 93 90 69 Fax : 05 62 93 23 14
lajpa65@orange.fr
Mme Michèle PAMBRUN

68 - HAUT-RHIN
Ligue Enseignement – 18 rue du Jura
BP 40066 - 68392 SAUSHEIM CEDEX
Tél :€03 89 45 98 52 Fax : 03 89 45 33 70
jpa68@jpa.asso.fr
Mme Anne SCHAUMBERG

71 - SAÔNE-ET-LOIRE
19 place des Tulipiers
71000 MACON
Tél :€03 85 39 28 45 Fax : 03 85 38 14 04
jpa71@pep71.org
M.Daniel SAUNIER

72 - SARTHE
CEMEA - 72 avenue Izeux
72000 LE MANS
Tél :02 43 82 73 08
l.boucher@cemea-pdll.org

73 - SAVOIE
Ligue Enseignement 81 chemin des Ecureuils
BP 403 – 73004 CHAMBERY CEDEX
Tél : 04 79 33 29 18
comitejpa73@gmail.com
M. Eric DALLY

74 - HAUTE-SAVOIE
FOL - 3 avenue de la Plaine
74000 ANNECY
Tél :04 50 52 30 19 Fax :04 50 45 81 06
fol@fol74.org
M. Jean-Marie KROSNICKY

75 - PARIS
4 rue de la Reine Blanche
75013 PARIS
Tél :01 45 87 26 28
jpadeparis@gmail.com
Mme Marie-Christine MALAHIEUDE

76 - SEINE-MARITIME
10 route de Dieppe
76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
Tél :02 35 75 36 98 Fax : 02 35 74 02 90
comitejpa76@wanadoo.fr

78 - YVELINES
Ligue Enseignement-Fédération Yvelines
7 – 9 rue Denis Papin - 78190 TRAPPES
Tél :01 30 13 06 06 Fax : 01 30 51 51 80
magali.raymongue@laligue78.org
Mme Laurence THIMOLEON MARTIN

79 - DEUX-SÈVRES
Centre du Guesclin – Place de Chanzy
79000 NIORT
Tél :05 49 77 38 70 Fax : 05 49 77 38 79
flep@laligue.org
M. QUILLET Michel

80 - SOMME
256 rue St Honoré – BP 88813
80088 AMIENS CEDEX 2
Tél :03 22 71 78 72
patrick.cauchefer@pep80.fr
M. Patrick CAUCHEFER

81 - TARN
11 rue Fonvieille
81000 ALBI
Tél :05 63 38 95 74
jpa-81@orange.fr
M. Michel ANDRIEU

82 - TARN-ET-GARONNE
65 avenue Marceau Hamecher
82000 MONTAUBAN
Tél : 05 63 66 45 75
jpa.82@orange.fr
site : www.jpa82.asso-web.com
M. Gérard GALEY

83 - VAR
Ligue Enseignement FOL 83
68 av Victor Agostini – 83000 TOULON
Tél :04 94 24 72 92 Fax : 04 94 24 72 98
afanthomme@laligue.org
Mme Yannick LIBAN

84 - VAUCLUSE
Avenue Voltaire Garcin - 5 Les Vertes Eaux
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
Tél :04 90 38 51 14
baljr@wanadoo.fr
M. Raymond BALDASSERONI

85 - VENDÉE
41 rue Monge – BP 23
85001 LA ROCHE SUR YON CX
Tél : 02 51 36 45 80 Fax : 02 51 46 09 27
vpt-classes.fol85@wanadoo.fr
M. Eric MARIANNE

86 - VIENNE
18 rue de la Brouette du Vinaigrier
BP 80187 - 86005 POITIERS CEDEX
Tél :05 49 57 07 30
jpa86tv@orange.fr
Mme Thérèse VENEAU

87 - HAUTE-VIENNE
AROEVEN – Rectorat
13 rue François Chénieux
87031 LIMOGES CEDEX
Tél :05 55 49 30 99 ou 05 55 49 30 98
aroeven.limoges@ac-limoges.fr
M. Patrick ESCOLA

88 - VOSGES
4 quai des Bons-Enfants
88000 EPINAL
Tél :03 29 82 12 44 ou 06 33 85 20 73
jpacd88@laposte.net
Mme Françoise MILLOT

89 - YONNE
OCCE – 17 rue Bourneil
89000 AUXERRE
Tél :03 86 52 63 55 Fax : 03 86 52 63 55
ad89@occe.coop
M. Antonin COIS

90 - TERRITOIRE-DE-BELFORT
Ecole René Rucklin - 2 rue Braille
90000 BELFORT
Tél :03 84 28 28 26 Fax : 03 84 28 28 26
jpa.belfort@gmail.com
Mme Brigitte VAUGNE

91 - ESSONNE
Ligue de l'Enseignement – BP 58
8 allée Stéphane Mallarmé
91002 EVRY CEDEX
Tél :01 69 36 08 10 Fax : 01 69 36 08 12
contact@ligue91.org

92 - HAUTS-DE-SEINE
40 avenue des Cosmonautes
91120 PALAISEAU
Tél :09.53.15.25.29 Fax : 01 60 13 00 03
jpa92@ac-versailles.fr
Mme Marie-Gabrielle CARRÉ

93 - SEINE-SAINT-DENIS
119 rue Pierre Sémard
93000 BOBIGNY
Tél :06 87 44 99 79
fol93@wanadoo.fr
M. Yves PESCHET

94 - VAL-DE-MARNE
13 bis avenue du Général Billotte
94000 CRETEIL
Tél :01 43 77 15 51 Fax : 01 43 77 15 51
comite.jpa.94@wanadoo.fr
Mme Danièle ROZE

95 - VAL-D'OISE
FOL – 2 et 4 rue Berthelot
95300 PONTOISE
Tél :01 30 31 26 98 Fax : 01 30 31 08 11
patrice.renaudin@laligue95.com

971 - GUADELOUPE
Chez Mme Francelise David
Morne Udol 54 bis - 97139 ABYMES
Tél :0 690 55 97 68
francelise.alidor@orange.fr
Mme Alberte TIAN SIO PO

972- MARTINIQUE
Maison des syndicats – Salle 4 - 5
Boulevard Général de Gaulle
97200 FORT DE FRANCE
Tél :0 596 72 64 74 Fax : 0 596 70 16 80
lajpa972@orange.fr
Mme Mireille JACQUES

974 - RÉUNION
Ecole Gabriel Macé
Rue de la Source - BP 4406
97468 SAINT DENIS CEDEX
Tél :0 262 21 79 21 Fax : 0 262 21 79 91
jpa.reunion@wanadoo.fr
darmasethanen@yahoo.fr

988 - NOUVELLE-CALÉDONIE
11 rue des Frères Vautrin
BP 10042
98846 NOUMEA CEDEX
Tél : 0 687 28 15 05 Fax : 0 687 27 70 89
jpa@jpanc.to
M. Joseph STREETER

La Jeunesse au Plein Air

Le réseau laïque pour des vacances et des loisirs éducatifs

La Jeunesse au Plein Air
21 rue d'Artois
75008 Paris

Tél : 01 44 95 81 20
Fax : 01 45 63 48 09

lajpa@jpa.asso.fr
http://www.jpa.asso.fr/